



RAPPORT DE GESTION POUR LE QUATRIÈME TRIMESTRE ET L'EXERCICE CLOS LE 6 MAI 2023

Renseignements prospectifs	1
Survol de la Société.....	3
Projet Horizon	3
Priorités de la Société	3
Mises à jour sur les activités	4
Perspectives.....	7
Sommaire des résultats du quatrième trimestre	8
Ventes	9
Profit brut.....	10
Bénéfice d'exploitation	10
BAIIA	11
Charges financières	11
Impôt sur le résultat.....	11
Bénéfice net	11
Résultats d'exploitation de l'exercice complet.....	12
Ventes	13
Profit brut.....	13
Bénéfice d'exploitation	14
BAIIA	14
Charges financières	15
Impôt sur le résultat.....	15
Bénéfice net	15
Performance financière par secteur	16
Vente au détail de produits alimentaires	16
Placements et autres activités	17
Résultats d'exploitation trimestriels.....	17
Situation de trésorerie et sources de financement.....	18
Activités d'exploitation	18
Activités d'investissement	18
Dépenses d'investissement	19
Activités du réseau de magasins et superficie en pieds carrés	19
Activités de financement	20
Flux de trésorerie disponibles	20
Obligations au titre des avantages sociaux futurs.....	20
Garanties et engagements.....	21
Situation financière consolidée	21
Principales mesures de la situation financière	21
Capitaux propres.....	22
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	24
Normes et méthodes comptables	25
Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2023	25
Normes, modifications et interprétations publiées, mais non encore adoptées	25
Estimations comptables critiques.....	26
Contrôles et procédures de communication de l'information	28
Contrôle interne à l'égard de l'information financière.....	28
Transactions entre parties liées.....	29
Rémunération des principaux dirigeants.....	30
Indemnités.....	30
Éventualités.....	30
Gestion du risque	31
Désignation des dividendes déterminés.....	40
Mesures et données financières non conformes aux PCGR	40
Mesures financières	40
Rapprochements liés au secteur de la vente au détail de produits alimentaires	43
Données financières	43

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion présente l'analyse des résultats financiers consolidés d'Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) et de ses filiales, y compris ceux de la filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys »), pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 6 mai 2023 et pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 7 mai 2022. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice clos le 6 mai 2023 et l'exercice clos le 7 mai 2022. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou le site Web de la Société à l'adresse www.empireco.ca.

Les états financiers consolidés audités et les notes annexes ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Empire et de ses filiales ainsi que ceux des entités structurées que la Société est tenue de consolider. L'information qui figure dans le présent rapport de gestion est établie au 21 juin 2023, à moins d'indication contraire.

RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi qu'à l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- Les attentes de la direction concernant l'ampleur et les répercussions de l'incident lié à la cybersécurité (comme il est défini à la rubrique « Mise à jour sur les activités – Incident lié à la cybersécurité ») et l'estimation de son impact sur les résultats financiers de la Société pour l'exercice 2024. Ces énoncés et ces attentes pourraient varier en fonction de plusieurs facteurs, dont la nature, le montant et le calendrier du règlement d'assurance;
- L'objectif de la Société consistant à augmenter le résultat par action (« RPA ») ajusté total au moyen de la croissance du bénéfice net et de rachats d'actions ainsi que son intention de continuer d'améliorer les ventes, la marge brute (compte non tenu des ventes de carburant) et la marge du bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA »), qui pourraient toutes être influencées par plusieurs facteurs, notamment un environnement macroéconomique défavorable prolongé et des défis commerciaux imprévus, ainsi que par les facteurs indiqués à la rubrique « Gestion des risques » du présent rapport de gestion;
- Le plan de la Société consistant à investir des capitaux dans son réseau de magasins, notamment pour des agrandissements et des rénovations, et à rénover environ 20 % à 25 % des magasins du réseau au cours des trois prochains exercices, ce plan pouvant changer selon le coût des matériaux, la disponibilité des entrepreneurs, les résultats d'exploitation et d'autres facteurs macroéconomiques;
- Les attentes de la Société selon lesquelles elle continuera d'élargir ses activités de commerce électronique grâce à Voilà, activités qui pourraient être influencées par les futurs coûts d'exploitation et dépenses d'investissement, la réaction des clients et la performance de son fournisseur technologique, Ocado Group plc (« Ocado »);
- Le plan d'intégration de Voilà et de Grocery Gateway de la Société, qui pourrait être touché par les relations existantes avec les fournisseurs;

- Les prévisions de la Société selon lesquelles elle continuera à mettre l'accent sur l'optimisation de l'efficacité et de la rentabilité, ce qui pourrait être influencé par les relations avec les fournisseurs, les relations de travail et d'autres facteurs macroéconomiques;
- L'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien et l'expansion de Farm Boy en Ontario, y compris les attentes de la Société en matière de rentabilité et de résultats d'exploitation futurs, le montant et le moment des dépenses, le nombre projeté d'ouvertures de magasins et le lieu, la faisabilité et le moment de la construction, sur lesquels les calendriers de construction et les permis, la conjoncture macroéconomique et les relations de travail pourraient avoir des répercussions;
- Les plans de la Société visant à accroître et à améliorer encore le portefeuille de Nos marques, sur lesquels les futurs coûts d'exploitation ainsi que l'intérêt des clients pourraient avoir une incidence;
- Les attentes de la Société concernant les répercussions des pressions inflationnistes sur les coûts, qui peuvent varier selon les relations et les négociations avec les fournisseurs et la conjoncture macroéconomique;
- Les attentes de la Société concernant le montant et le moment des dépenses liées à l'achèvement de futurs centres de traitement des commandes, qui pourraient être touchés par l'approvisionnement en matériaux et en équipement, les calendriers de construction et la capacité des entrepreneurs en construction;
- Les attentes de la Société concernant le moment de la cession de 56 postes d'essence situés dans l'Ouest canadien, qui pourraient être influencées par l'approbation des organismes de réglementation et les conditions de clôture;
- Les prévisions de la Société relativement à ses cotisations aux régimes enregistrés à prestations définies, qui pourraient être touchées par les fluctuations des marchés financiers;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit combinées disponibles et ses flux de trésorerie liés à l'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise, ainsi que l'opinion selon laquelle la Société dispose de fonds suffisants pour faire face à ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations à court et à long terme, lesquelles pourraient être touchées par des changements de la conjoncture macroéconomique et les résultats d'exploitation;
- L'intention de la Société de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui pourrait être touchée par les conditions de marché et la conjoncture macroéconomique, la disponibilité des vendeurs, les changements de lois et de réglementation et les résultats d'exploitation.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, notamment la rubrique « Gestion du risque » du présent rapport de gestion.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

SURVOL DE LA SOCIÉTÉ

Les principaux secteurs d'activité et les résultats financiers d'Empire ont été divisés en deux secteurs à présenter : i) la vente au détail de produits alimentaires; et ii) les placements et autres activités. Grâce à un chiffre d'affaires annuel d'environ 30,5 G\$ et à des actifs de 16,5 G\$, Empire, ses filiales et ses marchands franchisés et affiliés emploient environ 131 000 personnes.

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire est représenté par Sobeys, filiale entièrement détenue. Fière entreprise canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, Sobeys répond aux besoins en épicerie de la population canadienne depuis 1907. Sobeys exploite un réseau de plus de 1 600 magasins qu'elle détient elle-même, qui sont affiliés ou encore qui sont franchisés dans les 10 provinces canadiennes sous diverses bannières de détail, notamment Sobeys, Safeway, IGA, Foodland, FreshCo, Thrifty Foods, Farm Boy, Longo's ainsi que Lawtons Drugs, un service d'épicerie en ligne sous les bannières Voilà, Grocery Gateway, IGA.net et ThriftyFoods.com, et plus de 350 postes d'essence.

Projet Horizon

À la fin de l'exercice 2023, la Société a achevé avec succès le projet Horizon, son plan de croissance stratégique échelonné sur trois ans. Dans le cadre de cette stratégie, la Société a tiré des avantages substantiels de son programme de rénovation des magasins, de l'augmentation du nombre de nouveaux magasins (y compris les conversions à la bannière FreshCo et l'expansion de Farm Boy), de la maximisation promotionnelle et de l'analyse des données, du lancement du programme de fidélisation *Scène+*, de la personnalisation des offres faites à la clientèle, de la bonification du portefeuille de produits Nos marques et de la réalisation d'économies de coûts découlant de l'approvisionnement stratégique. La Société a également atteint l'objectif fixé par la direction, à savoir une augmentation supplémentaire de 500 M\$ du BAIIA annualisé.

Les initiatives liées au projet Horizon continueront de générer des retombées au cours de l'exercice 2024 et par la suite, notamment grâce au programme *Scène+*, à la personnalisation de l'expérience client et à l'accent soutenu mis sur le développement du réseau par l'intermédiaire de rénovations et d'ouvertures de magasins.

Au cours des trois exercices où s'est déroulé le projet Horizon, la Société a enregistré un taux de croissance annuel composé du RPA d'environ 13 % et une augmentation de la marge du BAIIA¹⁾ d'environ 60 points de base, ce qui est conforme aux prévisions mises à jour de la direction fournies au troisième trimestre de l'exercice 2023. L'écart par rapport à l'objectif initial du projet Horizon, qui était d'augmenter la marge du BAIIA de 100 points de base, ce qui devait générer un taux de croissance annuel composé du RPA d'au moins 15 %, est en grande partie attribuable à des retards accusés dans la réalisation de certaines initiatives clés, en raison du nouveau coronavirus (la « COVID-19 » ou la « pandémie ») et de l'incident lié à la cybersécurité (au sens donné à ce terme à la rubrique « Mises à jour sur les activités – Incident lié à la cybersécurité »), à la charge d'amortissement plus élevée qu'initialement prévu en raison de dépenses d'investissement plus importantes, ainsi qu'à l'incidence de la forte inflation, qui était inattendue.

Le calcul par la Société du taux de croissance annuel composé du RPA et de l'augmentation de la marge du BAIIA ne tient pas compte de la pleine incidence de l'incident lié à la cybersécurité (en raison de sa nature inhabituelle et de l'attente selon laquelle certains recouvrements d'assurance auront lieu après la clôture de l'exercice) ni des coûts ponctuels liés à l'intégration de Grocery Gateway. Pour de plus amples renseignements sur ces ajustements, voir les rubriques « Mises à jour sur les activités – Incident lié à la cybersécurité » et « Mises à jour sur les activités – Voilà ».

Priorités de la Société

Au cours des six derniers exercices, la Société a mené à bien deux stratégies de transformation : le projet Sunrise et le projet Horizon. Ces stratégies ont permis de redéfinir en profondeur les fondements d'Empire, d'améliorer les capacités de la Société en matière de données, d'approfondir la compréhension des clients et de préparer la Société à s'adapter rapidement aux tendances émergentes. Maintenant que ces stratégies de transformation ont été mises en œuvre et que leur déploiement est achevé, l'objectif de la Société est d'accroître le RPA ajusté total à long terme au moyen de la croissance du bénéfice net et de rachats d'actions. Elle a l'intention de continuer d'augmenter ses ventes, sa marge brute (compte non tenu des ventes de carburant) et sa marge du BAIIA ajusté en se concentrant notamment sur les priorités suivantes :

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Accent soutenu mis sur les magasins

Au cours des derniers exercices, la Société a accéléré les investissements dans les rénovations, les conversions et les ouvertures de magasins, ainsi que dans les processus, les communications, la formation, la technologie et les outils mis à la disposition des magasins. Après la clôture de l'exercice 2023, la Société continuera à faire de ces investissements une priorité en maintenant l'accent sur les rénovations et en poursuivant l'expansion de son réseau de magasins à bas prix. La bonification du programme Nos marques demeurera également une priorité, qui se traduira par un accroissement de la distribution, du placement de produits sur les tablettes et des nouveaux produits en magasin.

La Société compte investir des capitaux dans son réseau de magasins et prévoit rénover environ 20 % à 25 % d'entre eux au cours des trois prochains exercices. Ces investissements comprennent d'importantes initiatives en matière de développement durable, telles que la modernisation des systèmes de réfrigération, la modernisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (« CVC ») et d'autres initiatives axées sur l'efficacité énergétique.

Attention accrue portée au numérique et aux données

L'accent mis sur le numérique et les données se traduira par le développement soutenu des activités de commerce électronique de la Société avec Voilà ainsi que par une nouvelle stratégie de fidélisation par l'intermédiaire de Scène+ (voir les rubriques « Mises à jour sur les activités – Voilà » et « Mises à jour sur les activités – Scène+ » pour plus de précisions). Cette attention se traduira également par la personnalisation de l'expérience client, l'optimisation de la productivité de l'espace des magasins et des améliorations continues au chapitre de la maximisation promotionnelle. Le rendement accru de la superficie des magasins contribuera à rehausser l'expérience d'achat en améliorant l'aménagement des magasins, en optimisant la proximité des catégories et des produits, et en adaptant l'assortiment de produits en fonction de chaque magasin. Les outils d'analytique avancée conçus à des fins de maximisation promotionnelle continueront à être perfectionnés dans le cadre du partenariat entre l'équipe d'analytique avancée et les marchands de catégories.

Efficacité et contrôle des coûts

La Société a considérablement amélioré son efficacité et sa rentabilité grâce à l'efficience de l'approvisionnement, à l'optimisation de la productivité de la chaîne d'approvisionnement et à l'amélioration des systèmes et des processus. Après la clôture de l'exercice 2023, la Société continuera de déployer des efforts pour favoriser l'efficacité et la rentabilité par l'intermédiaire d'initiatives liées à l'approvisionnement stratégique et à la productivité de la chaîne d'approvisionnement.

Mises à jour sur les activités

Incident lié à la cybersécurité

Le 4 novembre 2022, Empire a éprouvé des problèmes avec ses systèmes de TI à la suite d'un incident lié à la cybersécurité (l'« incident lié à la cybersécurité » ou l'« incident »). Dès sa découverte, la Société a immédiatement mis en application ses mesures d'intervention en cas d'incident ainsi que ses plans de continuité des activités, notamment en faisant appel à des experts de renommée mondiale, a isolé la source et a mis en œuvre des mesures pour empêcher toute propagation.

Cet incident lié à la cybersécurité et la réaction préventive à celui-ci ont occasionné quelques difficultés temporaires au troisième trimestre. Par exemple, la disponibilité de certains produits a été temporairement affectée, les services de pharmacie ont été interrompus durant quatre jours, et certains services en magasin, comme les caisses automatiques, l'émission de cartes-cadeaux et l'échange de points Scène+, ont été perturbés pendant environ une semaine. Hormis cela, les clients ont remarqué très peu de changements dans leur expérience d'achat habituelle.

Les équipes de sécurité d'Empire ont travaillé de concert avec des entreprises de cyberdéfense de premier plan pour remédier à cet incident, ont instauré des mesures préventives, notamment l'arrêt anticipé de certains systèmes par souci de prudence, et ont pris des mesures extraordinaires pour compléter celles déjà existantes en matière de surveillance, de dépistage et de protection. Dans la foulée des efforts de rétablissement des systèmes, la Société a mis en place certains processus de rechange pour assurer le maintien de la chaîne d'approvisionnement, de la disponibilité des produits, de l'évaluation des coûts et de la fixation des prix de détail. Empire a achevé son processus contrôlé et progressif de remise en ligne méthodique des systèmes d'information et administratifs au début du quatrième trimestre de l'exercice 2023.

La Société considère la protection des renseignements personnels comme extrêmement importante et a pris toutes les mesures nécessaires auprès des organismes de réglementation de la protection des renseignements personnels et des personnes possiblement touchées.

La Société a adopté une approche en matière de sécurité à niveaux multiples, qui comprend des outils cybernétiques, ainsi que des contrôles, des politiques, des normes et des procédures concernant l'accès à la sécurité, le développement du système, la gestion des changements et la gestion des problèmes et des incidents. Cet incident lié à la cybersécurité a confirmé l'importance des investissements déjà réalisés au chapitre de la cybersécurité, ainsi que des investissements à venir dans les systèmes et le personnel de TI. L'amélioration continue de l'infrastructure informatique de la Société renforcera sa défense contre de futurs incidents de cette nature.

La Société maintient diverses couvertures d'assurance, y compris une cyberassurance. Empire travaille actuellement avec ses fournisseurs d'assurance afin de présenter des demandes de règlement aux termes de ses polices. Compte tenu de la complexité de la couverture d'assurance en matière de cybersécurité et des demandes de règlement connexes, il y a un délai entre le décaissement des coûts et la comptabilisation du produit d'assurance prévu. Bien que les effets de l'incident lié à la cybersécurité sur l'exploitation soient derrière la Société, la direction prévoit qu'il y aura des recouvrements d'assurance supplémentaires au cours de l'exercice 2024.

L'incident lié à la cybersécurité est considéré comme un événement inhabituel et a été exclu de l'évaluation qu'a fait la Société du projet Horizon. Aux fins de comparaison, la Société présente le bénéfice d'exploitation ajusté¹⁾, le BAIIA ajusté¹⁾, le bénéfice net ajusté¹⁾ et le RPA ajusté¹⁾ (collectivement, les « données ajustées ») pour tenir compte de certaines répercussions de l'incident lié à la cybersécurité. L'incidence financière nette des coûts directs supplémentaires, de la freinte des stocks et des recouvrements d'assurance sur le bénéfice net pour le quatrième trimestre et pour l'exercice clos le 6 mai 2023 est de 5,0 M\$ et de (34,1) M\$. Voir les rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet » du présent document pour obtenir plus de précisions, notamment un rapprochement de ces mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR »).

De plus, certaines incidences financières ne sont pas prises en compte dans les données ajustées décrites précédemment puisqu'elles sont attribuables, de l'avis de la direction, à la baisse des ventes qui a fait suite à l'incident lié à la cybersécurité ainsi qu'à la diminution temporaire connexe de l'efficacité opérationnelle pendant l'incident lié à la cybersécurité. La direction estime que les effets de cet incident, tels que la perte provisoire des outils de planification avancée, de maximisation promotionnelle et de gestion des produits frais, la fermeture temporaire des services de pharmacie et l'incapacité des clients d'échanger des cartes-cadeaux et des points de fidélité, ont eu une incidence négligeable sur le bénéfice net du quatrième trimestre et une incidence d'au moins (15) M\$ sur le bénéfice net de l'exercice clos le 6 mai 2023.

Selon les informations disponibles, Empire estime que le total de l'incidence financière sur le bénéfice net pour les exercices 2023 et 2024 sera d'environ (32,0) M\$, déduction faite des recouvrements d'assurance estimés.

Scène+

En juin 2022, la Société a lancé une nouvelle stratégie de fidélisation par l'entremise de *Scène+*, l'un des principaux programmes de fidélisation au Canada. Avec la Banque Scotia et Cineplex, la Société est désormais copropriétaire de *Scène+*. Le nouveau programme de fidélisation a été lancé avec succès au Canada atlantique en août 2022, puis dans l'Ouest canadien en septembre 2022, en Ontario en novembre 2022, et enfin au Québec et pour la bannière Thrifty Foods en mars 2023.

Lors du déploiement de *Scène+*, la Société a lancé son moteur de recommandation de nouvelle génération conçu pour une personnalisation à l'échelle, alimenté par l'apprentissage automatique. Ce moteur a pour but d'améliorer l'engagement des clients et d'accroître la pertinence des offres. Les algorithmes de ciblage continueront à se perfectionner au fil du temps, ce qui permettra d'améliorer progressivement le rendement et les résultats.

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Farm Boy

L'acquisition de Farm Boy, le 10 décembre 2018, a permis d'ajouter 26 magasins au réseau de la Société en Ontario. La Société a l'intention d'ouvrir 22 nouveaux magasins Farm Boy dans les cinq ans suivant la date d'acquisition, et ce, principalement dans la région du Grand Toronto (« RGT »). La Société a ouvert un total de trois nouveaux magasins au cours de l'exercice. Au 21 juin 2023, 47 magasins Farm Boy étaient en exploitation en Ontario. Au cours de l'exercice 2024, la Société prévoit ouvrir deux autres magasins Farm Boy en Ontario.

FreshCo

Au cours de l'exercice 2018, la Société a annoncé des plans visant à étendre son réseau de magasins à bas prix FreshCo dans l'Ouest canadien et prévoit convertir jusqu'à 25 % des 255 épicerie à gamme complète de services Safeway et Sobeys dans l'Ouest canadien en magasins de la bannière FreshCo.

Dans le cadre du programme d'expansion de FreshCo, la Société a étendu considérablement son réseau de magasins à bas prix dans l'Ouest canadien au moyen de conversions et de l'élargissement de la présence régionale. Cette croissance a été soutenue par une excellente proposition de valeur, un assortiment attrayant de produits multiculturels et l'adoption du programme de fidélisation *Scène+*.

Au 21 juin 2023, 44 magasins FreshCo étaient en exploitation dans l'Ouest canadien, dont quatre ayant ouvert leurs portes au cours de l'exercice 2023, comme le prévoyait la direction. La Société prévoit ouvrir trois autres magasins FreshCo dans l'Ouest canadien au cours de l'exercice 2024.

Voilà

Au cours de l'exercice 2021, la Société a présenté Voilà, sa nouvelle plateforme de commerce électronique, qui représente l'avenir de la livraison d'épicerie en ligne au Canada. Voilà est exploitée grâce à la technologie avancée d'Ocado à partir de ses centres de traitement des commandes automatisés. La Société exploitera quatre centres de traitement des commandes au Canada ainsi que les installations de transbordement sous-jacentes et le service de cueillette à l'extérieur du magasin. La Société sera en mesure de servir environ 75 % des ménages canadiens, ce qui représente environ 90 % des dépenses en ligne projetées des Canadiens.

Le premier centre de traitement des commandes à Toronto a commencé les livraisons à ses clients en juin 2020. Le deuxième centre de traitement des commandes à Montréal a commencé les livraisons en mars 2022. Le troisième centre de traitement des commandes à Calgary, qui sert la majeure partie de l'Alberta, a commencé les livraisons le 20 juin 2023. Le quatrième centre de traitement des commandes à Vancouver servira les clients de la Colombie-Britannique à compter de l'année civile 2025. Au cours de l'exercice 2021, la Société a lancé le service de cueillette à l'extérieur du magasin Voilà, qui est actuellement offert à des clients dans 98 magasins du Canada et qui repose également sur la technologie d'Ocado.

Les activités de commerce électronique de Longo's, Grocery Gateway, seront regroupées avec Voilà en juillet 2023, ce qui permettra de réaliser des synergies sur le plan de la logistique et de la livraison. L'exploitation d'un espace dans un centre de traitement permettra d'accroître la portée de Longo's en Ontario et d'augmenter d'environ 2 000 produits de Longo's la gamme de produits offerte par Voilà. Les coûts d'intégration ont été imputés au bénéfice du quatrième trimestre de l'exercice 2023 et se sont élevés à environ 7,0 M\$, déduction faite de l'impôt et des participations ne donnant pas le contrôle.

Le taux de croissance des ventes se répercutera surtout sur le bénéfice futur de Voilà, l'efficacité opérationnelle, les marges et la rigueur en matière de gestion des coûts étant des facteurs importants pour la gestion de la performance financière.

Au quatrième trimestre de l'exercice 2023, les quatre plateformes de commerce électronique de la Société (Voilà, Grocery Gateway, IGA.net et ThriftyFoods.com) ont vu leurs ventes combinées reculer de 13,5 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent (compte non tenu de la semaine d'activité additionnelle comprise dans l'exercice précédent). Cette diminution s'explique principalement par les ventes en ligne plus élevées au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022 en raison de la pandémie, ce qui a eu une incidence considérable sur les activités de commerce électronique de la Société autres que Voilà. Selon les données de marché de tiers, Voilà a continué de dégager une performance supérieure au marché au cours du dernier exercice.

Longo's

Le 10 mai 2021, la Société a acquis, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, 51 % de Longo's, un réseau familial d'épiceries spécialisées implanté depuis longtemps dans la RGT, ainsi que les activités de commerce électronique de Grocery Gateway. Le prix de la transaction s'est chiffré à 660,6 M\$. La Société a acquis l'entreprise par l'émission de 3 187 348 actions de catégorie A sans droit de vote à un prix à la date de transaction de 129,6 M\$, par des liquidités de 196,6 M\$ et par un billet à payer conditionnel de 10,7 M\$.

Après le cinquième anniversaire de la transaction, les actionnaires de Longo's détenant la participation ne donnant pas le contrôle de 49 % auront la possibilité de vendre à Sobeys jusqu'à 12,25 % de leur participation par année, selon un multiple appliqué au BAIIA des 12 derniers mois. Le multiple variera en fonction de la réalisation de certains résultats commerciaux. Si les actionnaires ne détenant pas le contrôle de Longo's exercent leur option de vente, Sobeys disposera d'une option d'achat correspondante pour le même pourcentage l'année suivante. Après le dixième anniversaire de la transaction, Sobeys et Longo's disposeront toutes deux d'options de vente et d'achat mutuelles pour toute action en circulation restante détenue par les actionnaires ne détenant pas le contrôle. Un passif financier de 239,7 M\$ a été comptabilisé à la date d'acquisition, lequel est réévalué à la clôture de chaque trimestre.

Rapports sur le développement durable

La préoccupation à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») est profondément ancrée dans l'histoire de la Société, et les principes ESG font partie intégrante de l'entreprise depuis sa fondation il y a plus de 115 ans.

La Société a publié en juillet 2022 son Rapport sur le développement durable 2022, qui fixe des cibles de réduction des émissions audacieuses et fondées sur la science afin de soutenir la transition du Canada vers une économie à faible émission de carbone. Il s'agit d'une avancée significative dans le plan de la Société pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques et de l'étape la plus récente dans ses démarches d'engagement et d'investissement dans le développement durable. Dans le cadre de ses engagements en matière de développement durable dans la pratique de la gouvernance d'entreprise, la Société a mis sur pied un nouveau Conseil de développement durable (le « conseil ») au cours de l'exercice 2023. En parallèle avec les cibles fondées sur la science de la Société (qui sont validées par l'initiative Science-based targets), le conseil assurera une comptabilisation précise des émissions de carbone pour le suivi interne et les rapports externes.

La Société se concentre sur plusieurs initiatives dans le cadre de sa démarche ESG continue, notamment l'élimination du plastique de ses activités, particulièrement la réduction ou l'élimination du plastique évitable et difficile à recycler, l'intensification de ses efforts pour cultiver un environnement juste, équitable et inclusif pour tous, ainsi que l'intégration de mandats de développement durable aux objectifs de gestion de la performance au sein de la Société.

PERSPECTIVES

Maintenant qu'elle a achevé ses projets de transformation, la Société vise à accroître le RPA ajusté total à long terme, au moyen de la croissance du bénéfice net et de rachats d'actions. Elle a l'intention de continuer à augmenter ses ventes, sa marge brute (compte non tenu des ventes de carburant) et sa marge du BAIIA ajusté en se concentrant notamment sur les priorités suivantes : accent soutenu mis sur les magasins (investissements dans les rénovations, l'expansion du réseau de magasins à bas prix et la bonification du programme de produits Nos marques); attention accrue portée au numérique et aux données (par l'entremise d'initiatives stratégiques clés comme Voilà, le programme Scène+, la personnalisation de l'expérience client, l'amélioration de la productivité de l'espace des magasins et la maximisation promotionnelle); et gains d'efficacité et de rentabilité grâce à des initiatives liées à l'approvisionnement stratégique et à la chaîne d'approvisionnement.

Pour l'exercice 2024, les dépenses d'investissement devraient s'élever à environ 775 M\$, dont environ la moitié sera affectée à des rénovations et à l'aménagement de nouveaux magasins et une tranche d'environ 50 M\$ sera affectée à des initiatives en matière de développement durable, telles que la modernisation des systèmes de réfrigération, la modernisation des systèmes de CVC et d'autres initiatives axées sur l'efficacité énergétique. La Société prévoit rénover environ 20 % à 25 % des magasins du réseau au cours des trois prochains exercices.

La Société a l'intention de racheter, au cours de l'exercice 2024, des actions de catégorie A totalisant environ 400 M\$ dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. La Société a déclaré un dividende trimestriel qui reflète une hausse du taux de dividende annualisé de 10,6 %, augmentant ainsi le dividende pour la 28^e année de suite.

La Société continue d'être bien positionnée pour poursuivre sa croissance malgré les incertitudes économiques mondiales, notamment l'inflation plus élevée que la normale et les difficultés au niveau de la chaîne d'approvisionnement. Le secteur continue de subir des pressions inflationnistes accrues, notamment en ce qui concerne le coût des marchandises vendues et du carburant. Bien qu'il soit difficile d'estimer combien de temps ces pressions vont durer, la Société se concentre sur les relations et les négociations avec les fournisseurs afin de garantir des prix concurrentiels aux clients, dont les comportements d'achat deviennent plus sensibles aux prix dans un contexte d'inflation accrue.

Le 13 décembre 2022, la Société a conclu un accord définitif entre une filiale entièrement détenue de Sobeys et une filiale entièrement détenue de Shell Canada, soit Canadian Mobility Services Limited, visant la vente de la totalité des 56 postes d'essence situés dans l'Ouest canadien pour un montant d'environ 100,0 M\$. La clôture de la transaction est assujettie aux conditions habituelles, notamment l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation. La Société prévoit conclure la transaction au cours du premier semestre de l'exercice 2024.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

La clôture du quatrième trimestre de la Société est le premier samedi de mai. Par conséquent, le quatrième trimestre compte habituellement 13 semaines, mais comprend les résultats pour une période de 14 semaines tous les cinq à six ans. Les trimestres clos le 6 mai 2023 et le 7 mai 2022 comptaient respectivement 13 semaines et 14 semaines. La 53^e semaine d'exploitation de l'exercice 2022 a permis de réaliser des ventes d'environ 551,0 M\$ et de générer un résultat par action d'environ 0,07 \$.

Le 4 novembre 2022, Empire a éprouvé des problèmes avec ses systèmes de TI à la suite d'un incident lié à la cybersécurité. La Société a inclus dans ses données ajustées un ajustement pour tenir compte des coûts directs comme la freinte des stocks, les coûts de remise en état du matériel et des logiciels, les honoraires juridiques et professionnels et les coûts de main-d'œuvre, déduction faite des recouvrements d'assurance à ce jour. L'ajustement du bénéfice net pour le trimestre clos le 6 mai 2023 a consisté en un recouvrement de 5,0 M\$. Empire travaille actuellement avec ses fournisseurs d'assurance afin de présenter des demandes de règlement aux termes de ses polices. Compte tenu de la complexité de la couverture d'assurance en matière de cybersécurité et des demandes de règlement connexes, il y a un délai entre le décaissement des coûts et la comptabilisation du produit d'assurance prévu.

Les activités de commerce électronique de Longo's, Grocery Gateway, seront regroupées avec Voilà en juillet 2023. La Société a inclus dans ses mesures ajustées un ajustement au titre des coûts d'intégration imputés aux résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2023, qui s'élèvent à environ 7,0 M\$, déduction faite des impôts et des participations ne donnant pas le contrôle.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Période de 13 semaines close le 6 mai 2023	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Variation en \$	Variation en %
Ventes	7 408,4 \$	7 840,8 \$	(432,4) \$	(5,5) %
Profit brut ¹⁾	1 959,0	2 004,0	(45,0)	(2,2) %
Bénéfice d'exploitation	321,6	333,6	(12,0)	(3,6) %
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	328,1	333,6	(5,5)	(1,6) %
BAIIA ¹⁾	592,3	586,2	6,1	1,0 %
BAIIA ajusté ¹⁾	598,8	586,2	12,6	2,1 %
Charges financières, montant net	70,2	82,0	(11,8)	(14,4) %
Charge d'impôt sur le résultat	63,5	58,2	5,3	9,1 %
Participations ne donnant pas le contrôle	5,0	14,9	(9,9)	(66,4) %
Bénéfice net ²⁾	182,9	178,5	4,4	2,5 %
Bénéfice net ajusté ^{1), 2)}	184,9	178,5	6,4	3,6 %
Résultat par action, de base				
Bénéfice net ²⁾	0,72 \$	0,68 \$		
Bénéfice net ajusté ^{1), 2)}	0,73 \$	0,68 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	254,9	263,0		
Résultat par action, après dilution				
Bénéfice net ²⁾	0,72 \$	0,68 \$		
Bénéfice net ajusté ^{1), 2)}	0,72 \$	0,68 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	255,4	264,0		
Dividende par action	0,165 \$	0,150 \$		

	Période de 13 semaines close le 6 mai 2023	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022
Marge brute ¹⁾	26,4 %	25,6 %
Marge du BAIIA ¹⁾	8,0 %	7,5 %
Marge du BAIIA ajusté ¹⁾	8,1 %	7,5 %
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables ¹⁾	1,6 %	(0,1) %
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	2,6 %	(2,5) %
Taux d'impôt effectif	25,3 %	23,1 %

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Résultats d'exploitation consolidés d'Empire Company Limited

Ventes

Les ventes du trimestre clos le 6 mai 2023 ont diminué de 5,5 % en raison principalement de la semaine d'activité additionnelle comprise dans l'exercice 2022 et de la baisse des ventes de carburant, facteurs contrebalancés par les avantages liés aux initiatives du projet Horizon et par la vigueur soutenue affichée par les magasins à bas prix de la Société.

Profit brut

Le profit brut a diminué de 2,2 % pour le trimestre clos le 6 mai 2023, en raison principalement de la semaine d'activité additionnelle comprise dans l'exercice 2022, facteur en partie contrebalancé par les avantages liés aux initiatives du projet Horizon, notamment l'optimisation des campagnes promotionnelles et l'expansion de FreshCo.

La marge brute du trimestre clos le 6 mai 2023 a augmenté pour s'établir à 26,4 %, alors qu'elle était de 25,6 % pour l'exercice précédent. La marge brute a augmenté en raison principalement des avantages liés aux initiatives du projet Horizon, de la diminution des coûts liés à la chaîne d'approvisionnement et de l'incidence de la baisse des ventes de carburant. La marge brute, compte non tenu de l'incidence des ventes de carburant, a augmenté de 58 points de base.

Bénéfice d'exploitation

(en millions de dollars)	Période de 13 semaines close le 6 mai 2023	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Variation en \$
Vente au détail de produits alimentaires	304,5 \$	321,2 \$	(16,7) \$
Placements et autres activités :			
FPI Crombie	10,9	10,7	0,2
Genstar	6,5	3,3	3,2
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(0,3)	(1,6)	1,3
Bénéfice d'exploitation	17,1	12,4	4,7
Ajustements			
Incident lié à la cybersécurité ¹⁾	(6,8) \$	- \$	(6,8) \$
Intégration de Grocery Gateway ¹⁾	13,3	-	13,3
Bénéfice d'exploitation ajusté ²⁾	328,1 \$	333,6 \$	(5,5) \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Pour le trimestre clos le 6 mai 2023, le bénéfice d'exploitation du secteur de la vente au détail de produits alimentaires a diminué en raison principalement de la hausse des ventes et du profit brut au cours de l'exercice précédent, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des frais de vente et charges administratives au cours de l'exercice considéré, ces deux éléments résultant de la semaine d'activité additionnelle comprise dans le trimestre clos le 7 mai 2022. Les frais de vente et charges administratives ont diminué en raison principalement de la semaine d'activité en moins, ce qui a entraîné une réduction des coûts de main-d'œuvre des magasins de détail et de certaines autres charges d'exploitation variables, ainsi qu'une baisse des primes annuelles par rapport à l'exercice précédent. La diminution des frais de vente et charges administratives a été en partie contrebalancée par les investissements prévus dans les initiatives liées au projet Horizon (notamment l'expansion de Farm Boy, de Voilà et de FreshCo) et par la hausse de l'amortissement des immobilisations corporelles.

Pour le trimestre clos le 6 mai 2023, le bénéfice d'exploitation du secteur des placements et autres activités a augmenté en raison principalement de la hausse de la quote-part du bénéfice provenant de Genstar, qui a découlé principalement de l'augmentation des ventes d'immeubles par rapport à l'exercice précédent.

BAIIA

(en millions de dollars)	Période de 13 semaines close le 6 mai 2023	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Variation en \$
BAIIA	592,3 \$	586,2 \$	6,1 \$
Ajustements			
Incident lié à la cybersécurité ¹⁾	(6,8)	-	(6,8)
Intégration de Grocery Gateway ¹⁾	13,3	-	13,3
BAIIA ajusté ²⁾	598,8 \$	586,2 \$	12,6 \$

- 1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus.
- 2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Pour le trimestre clos le 6 mai 2023, le BAIIA a augmenté pour s'établir à 592,3 M\$, comparativement à 586,2 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation (ce qui exclut l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles). La marge du BAIIA a augmenté, passant de 7,5 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent à 8,0 %. La marge du BAIIA ajusté a augmenté, passant de 7,5 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent à 8,1 %.

Charges financières

Pour le trimestre clos le 6 mai 2023, les charges financières nettes ont diminué en raison essentiellement de la prime de remboursement anticipé de 9,2 M\$ liée aux billets de série 2013-2 d'un montant de 500 M\$ comptabilisée au cours de l'exercice précédent.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,3 % pour le trimestre clos le 6 mai 2023, comparativement à 23,1 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif a été inférieur au taux d'impôt prévu par la loi, en raison principalement de la réévaluation des estimations relatives aux impôts, qui ne sont pas toutes récurrentes. Le taux d'impôt effectif pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent a été inférieur au taux prévu par la loi, en raison principalement des avantages liés aux crédits d'impôt à l'investissement et des éléments de capital qui sont imposés à des taux moins élevés.

Bénéfice net

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Période de 13 semaines close le 6 mai 2023	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Variation en \$
Bénéfice net ¹⁾	182,9 \$	178,5 \$	4,4 \$
RPA (après dilution)	0,72 \$	0,68 \$	
Ajustement (déduction faite de l'impôt de 4,5 \$)			
Incident lié à la cybersécurité ²⁾	(5,0)	-	(5,0)
Intégration de Grocery Gateway ²⁾	7,0	-	7,0
Bénéfice net ajusté ^{1), 3)}	184,9 \$	178,5 \$	6,4 \$
RPA ajusté (après dilution) ³⁾	0,72 \$	0,68 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	255,4	264,0	(8,6)

- 1) Attribuable aux propriétaires de la Société.
- 2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus.
- 3) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE COMPLET

La clôture de l'exercice de la Société est le premier samedi de mai. Par conséquent, l'exercice financier compte habituellement 52 semaines, mais comprend les résultats pour une période de 53 semaines tous les cinq à six ans. Les exercices clos le 6 mai 2023 et le 7 mai 2022 comptaient respectivement 52 semaines et 53 semaines. La 53^e semaine d'exploitation de l'exercice 2022 a permis de générer des ventes un d'environ 551,0 M\$ et un résultat par action de 0,07 \$.

Le 4 novembre 2022, Empire a éprouvé des problèmes avec ses systèmes de TI à la suite d'un incident lié à la cybersécurité. La Société a inclus dans ses données ajustées un ajustement pour tenir compte des coûts directs comme la freinte des stocks, les honoraires juridiques et professionnels, les coûts de remise en état du matériel et des logiciels et les coûts de main-d'œuvre, déduction faite des recouvrements d'assurance à ce jour. L'ajustement du bénéfice net s'est chiffré à (34,1) M\$.

En outre, l'incident lié à la cybersécurité a nécessité l'arrêt de certains systèmes d'exploitation pendant plusieurs semaines. L'incapacité d'utiliser ces systèmes a eu une incidence négative provisoire sur les ventes et l'efficacité opérationnelle d'Empire, ce qui a eu une incidence supplémentaire d'au moins (15,0) M\$ ((0,06) \$ par action) sur le bénéfice net du troisième trimestre et de l'exercice 2023. Il n'y a eu aucune incidence supplémentaire au quatrième trimestre.

Empire travaille actuellement avec ses fournisseurs d'assurance afin de présenter des demandes de règlement aux termes de ses polices. Compte tenu de la complexité de la couverture d'assurance en matière de cybersécurité et des demandes de règlement connexes, il y aura un délai entre le décaissement des coûts et la comptabilisation du produit d'assurance.

Les activités de commerce électronique de Longo's, Grocery Gateway, seront regroupées avec Voilà en juillet 2023. La Société a inclus dans ses mesures ajustées un ajustement au titre des coûts d'intégration imputés aux résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2023, qui s'élèvent à environ 7,0 M\$, déduction faite des impôts et des participations ne donnant pas le contrôle.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021	Comparaison entre l'exercice 2023 et l'exercice 2022	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	30 478,1 \$	30 162,4 \$	28 268,3 \$	315,7 \$	1,0 %
Profit brut	7 792,7	7 659,7	7 199,3	133,0	1,7 %
Bénéfice d'exploitation	1 232,4	1 363,7	1 299,5	(131,3)	(9,6) %
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	1 291,5	1 363,7	1 299,5	(72,2)	(5,3) %
BAIIA ¹⁾	2 263,0	2 330,8	2 143,8	(67,8)	(2,9) %
BAIIA ajusté ¹⁾	2 322,1	2 330,8	2 143,8	(8,7)	(0,4) %
Charges financières, montant net	267,0	282,1	269,4	(15,1)	(5,4) %
Charge d'impôt sur le résultat	237,7	270,3	265,9	(32,6)	(12,1) %
Participations ne donnant pas le contrôle	41,7	65,5	62,7	(23,8)	(36,3) %
Bénéfice net ²⁾	686,0	745,8	701,5	(59,8)	(8,0) %
Bénéfice net ajusté ^{1), 2)}	727,1	745,8	701,5	(18,7)	(2,5) %
Résultat par action, de base					
Bénéfice net ²⁾	2,65 \$	2,81 \$	2,61 \$		
Bénéfice net ajusté ²⁾	2,81 \$	2,81 \$	2,61 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	258,8	265,2	268,3		
Résultat par action, après dilution					
Bénéfice net ²⁾	2,64 \$	2,80 \$	2,60 \$		
Bénéfice net ajusté ^{1), 2)}	2,80 \$	2,80 \$	2,60 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	259,4	266,2	269,3		
Dividende par action	0,66 \$	0,60 \$	0,52 \$		

	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021
Marge brute ¹⁾	25,6 %	25,4 %	25,5 %
Marge du BAIIA ¹⁾	7,4 %	7,7 %	7,6 %
Marge du BAIIA ajusté ¹⁾	7,6 %	7,7 %	7,6 %
Croissance des ventes des magasins comparables ¹⁾	2,3 %	0,0 %	4,7 %
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	1,5 %	(2,1) %	5,6 %
Taux d'impôt effectif	24,6 %	25,0 %	25,8 %

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus. De plus, certaines incidences financières estimées de l'incident lié à la cybersécurité ne sont pas prises en compte dans les données ajustées ci-dessus puisqu'elles se rapportent à des baisses des ventes qui, de l'avis de la direction, sont attribuables à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de ces éléments non ajustés sur le bénéfice d'exploitation et le BAIIA seront d'au moins (20,0) M\$ et qu'ils seront d'au moins (15,0) M\$ sur le bénéfice net.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Résultats d'exploitation consolidés d'Empire Company Limited

Ventes

Les ventes de l'exercice clos le 6 mai 2023 ont augmenté de 1,0 %, en raison principalement de la hausse des ventes de carburant et des avantages liés aux initiatives du projet Horizon, y compris l'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par la semaine d'activité additionnelle comprise dans l'exercice précédent, l'incidence des restrictions liées à la pandémie qui étaient en vigueur à différents degrés au cours de l'exercice précédent, l'évolution des comportements d'achat des consommateurs en raison de la hausse de l'inflation des prix des aliments et les répercussions de l'incident lié à la cybersécurité au cours de l'exercice considéré.

Profit brut

Le profit brut a augmenté de 1,7 % pour l'exercice clos le 6 mai 2023, en raison principalement des avantages liés aux initiatives du projet Horizon, notamment l'expansion de FreshCo, de Voilà et de Farm Boy, facteurs en partie contrebalancés par la semaine d'activité additionnelle comprise dans l'exercice 2022, l'incidence de l'incident lié à la cybersécurité et l'évolution des comportements d'achat des consommateurs.

La marge brute de l'exercice clos le 6 mai 2023 a augmenté pour s'établir à 25,6 %, alors qu'elle était de 25,4 % pour l'exercice précédent. La marge brute reflète l'incidence positive des avantages liés aux initiatives du projet Horizon, facteur qui a été contrebalancé par l'incidence de la baisse des ventes de carburant et de l'incident lié à la cybersécurité. La marge brute, compte non tenu de l'incidence des ventes de carburant, a augmenté de 43 points de base.

Bénéfice d'exploitation

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Variation en \$
Vente au détail de produits alimentaires	1 140,1 \$	1 277,0 \$	(136,9) \$
Placements et autres activités			
FPI Crombie	77,3	61,0	16,3
Genstar	16,5	32,4	(15,9)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(1,5)	(6,7)	5,2
	92,3	86,7	5,6
Bénéfice d'exploitation	1 232,4 \$	1 363,7 \$	(131,3) \$
Ajustements			
Incident lié à la cybersécurité ¹⁾	45,8 \$	- \$	45,8 \$
Intégration de Grocery Gateway ¹⁾	13,3	-	13,3
	59,1	-	59,1
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	1 291,5 \$	1 363,7 \$	(72,2) \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus. De plus, certaines incidences financières estimées de l'incident lié à la cybersécurité ne sont pas prises en compte dans les données ajustées ci-dessus puisqu'elles se rapportent à des baisses des ventes qui, de l'avis de la direction, sont attribuables à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de cet élément non ajusté sur le bénéfice d'exploitation seront d'au moins (20,0) M\$.

Pour l'exercice clos le 6 mai 2023, le bénéfice d'exploitation du secteur de la vente au détail de produits alimentaires a diminué en raison principalement de la hausse des frais de vente et charges administratives et de la baisse des autres produits (ce qui s'explique par la résiliation de contrats de 47,0 M\$ au cours de l'exercice précédent), facteurs en partie contrebalancés par la hausse des ventes et de la marge brute. La hausse des frais de vente et charges administratives s'explique principalement par les investissements dans les initiatives liées au projet Horizon (notamment l'expansion de Voilà, de Farm Boy et de FreshCo), l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles, l'incident lié à la cybersécurité et la hausse des coûts de projet, facteurs en partie contrebalancés par la semaine d'activité en moins, ce qui a entraîné une réduction des coûts de main-d'œuvre des magasins de détail et de certaines autres charges d'exploitation variables.

Pour l'exercice clos le 6 mai 2023, le bénéfice d'exploitation du secteur des placements et autres activités a augmenté en raison principalement de la hausse de la quote-part du bénéfice provenant du Fonds de placement immobilier Crombie (le « FPI Crombie ») qui a découlé principalement de l'augmentation des ventes d'immeubles, en partie contrebalancée par la baisse de la quote-part du bénéfice provenant de Genstar attribuable à l'augmentation des ventes d'immeubles au cours de l'exercice précédent.

BAIIA

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Variation en \$
BAIIA	2 263,0 \$	2 330,8 \$	(67,8) \$
Ajustements			
Incident lié à la cybersécurité ¹⁾	45,8	-	45,8
Intégration de Grocery Gateway ¹⁾	13,3	-	13,3
	59,1	-	59,1
BAIIA ajusté ¹⁾	2 322,1 \$	2 330,8 \$	(8,7) \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus. De plus, certaines incidences financières estimées de l'incident lié à la cybersécurité ne sont pas prises en compte dans les données ajustées ci-dessus puisqu'elles se rapportent à des baisses des ventes qui, de l'avis de la direction, sont attribuables à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de cet élément non ajusté sur le BAIIA seront d'au moins (20,0) M\$.

Pour l'exercice clos le 6 mai 2023, le BAIIA a diminué pour s'établir à 2 263,0 M\$, comparativement à 2 330,8 M\$ pour l'exercice précédent, en raison principalement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation. La marge du BAIIA a diminué, passant de 7,7 % pour l'exercice précédent à 7,4 %. La marge du BAIIA ajusté a diminué, passant de 7,7 % pour l'exercice précédent à 7,6 %.

Charges financières

Pour l'exercice clos le 6 mai 2023, les charges financières nettes ont diminué en raison essentiellement de la prime de remboursement anticipé de 9,2 M\$ liée aux billets de série 2013-2 d'un montant de 500 M\$ comptabilisée au cours de l'exercice précédent.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 24,6 % pour l'exercice clos le 6 mai 2023, comparativement à 25,0 % pour l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice considéré a été inférieur au taux prévu par la loi, en raison principalement de la réévaluation des estimations relatives aux impôts, qui ne sont pas toutes récurrentes, ainsi que des avantages que représentent les entités structurées consolidées et les éléments de capital, qui sont imposés à des taux moins élevés. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice précédent a été inférieur au taux d'impôt prévu par la loi, en raison principalement des entités structurées consolidées et des éléments de capital qui sont imposés à des taux moins élevés et des avantages liés aux crédits d'impôt à l'investissement.

Bénéfice net

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Variation en \$
Bénéfice net ¹⁾	686,0 \$	745,8 \$	(59,8) \$
RPA (après dilution)	2,64 \$	2,80 \$	
Ajustement (déduction faite de l'impôt de 18,0 \$)			
Incident lié à la cybersécurité ²⁾	34,1	-	34,1
Intégration de Grocery Gateway ²⁾	7,0	-	7,0
Bénéfice net ajusté ^{1), 2)}	727,1 \$	745,8 \$	(18,7) \$
RPA ajusté (après dilution) ²⁾	2,80 \$	2,80 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	259,4	266,2	

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus. De plus, certaines incidences financières estimées de l'incident lié à la cybersécurité ne sont pas prises en compte dans les données ajustées ci-dessus puisqu'elles se rapportent à des baisses des ventes qui, de l'avis de la direction, sont attribuables à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de cet élément non ajusté sur le bénéfice net seront d'au moins (15,0) M\$.

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR

Vente au détail de produits alimentaires

L'analyse qui suit traite de la performance financière du secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, y compris les résultats consolidés de Sobeys, pour les exercices clos le 6 mai 2023, le 7 mai 2022 et le 1^{er} mai 2021.

L'information financière qui suit représente l'apport de Sobeys aux résultats d'Empire, car les montants sont présentés déduction faite des ajustements de consolidation. Voir la rubrique « Résultats d'exploitation de l'exercice complet » pour une analyse détaillée de ces ajustements.

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021	Comparaison entre l'exercice 2023 et l'exercice 2022	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	30 478,1 \$	30 162,4 \$	28 268,3 \$	315,7 \$	1,0 %
Profit brut	7 792,7	7 659,7	7 199,3	133,0	1,7 %
Bénéfice d'exploitation	1 140,1	1 277,0	1 251,3	(136,9)	(10,7) %
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	1 199,2	1 277,0	1 251,3	(77,8)	(6,1) %
BAIIA	2 170,6	2 243,9	2 094,7	(73,3)	(3,3) %
BAIIA ajusté ¹⁾	2 229,7	2 243,9	2 094,7	(14,2)	(0,6) %
Bénéfice net ²⁾	610,1	677,9	673,9	(67,8)	(10,0) %
Bénéfice net ajusté ^{1), 2)}	651,2	677,9	673,9	(26,7)	(3,9) %

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus. De plus, certaines incidences financières estimées de l'incident lié à la cybersécurité ne sont pas prises en compte dans les données ajustées ci-dessus puisqu'elles se rapportent à des baisses des ventes qui, de l'avis de la direction, sont attribuables à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de cet élément non ajusté sur le bénéfice net seront d'au moins (15,0) M\$.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Pour évaluer la performance et la situation financières, la direction de Sobeys examine l'évolution d'un ensemble de mesures financières qui permettent d'évaluer la croissance des ventes, la rentabilité et la situation financière. Ces mesures sont présentées ci-après.

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021
Croissance des ventes	1,0 %	6,7 %	6,3 %
Croissance des ventes des magasins comparables	2,3 %	0,0 %	4,7 %
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	1,5 %	(2,1) %	5,6 %
Rendement des capitaux propres ¹⁾	14,7 %	17,7 %	20,8 %
Rendement des capitaux propres ajusté	15,7 %	17,7 %	20,8 %
Ratio de la dette consolidée sur le capital total ¹⁾	63,3 %	65,1 %	66,6 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté ¹⁾	3,2 x	3,3 x	3,3 x
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	755,4 \$	817,2 \$	659,1 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Placements et autres activités

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Variation en \$
FPI Crombie	77,3 \$	61,0 \$	16,3 \$
Genstar	16,5	32,4	(15,9)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(1,5)	(6,7)	5,2
	92,3 \$	86,7 \$	5,6 \$

Pour l'exercice clos le 6 mai 2023, le bénéfice d'exploitation tiré du secteur des placements et autres activités a augmenté en raison principalement de la hausse de la quote-part du bénéfice provenant du FPI Crombie qui a découlé essentiellement de l'augmentation des ventes d'immeubles, en partie contrebalancée par la baisse de la quote-part du bénéfice provenant de Genstar attribuable à l'augmentation des ventes d'immeubles au cours de l'exercice précédent.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice 2023				Exercice 2022			
	T4 (13 semaines) 6 mai 2023	T3 ¹⁾ (13 semaines) 4 févr. 2023	T2 (13 semaines) 5 nov. 2022	T1 (13 semaines) 6 août 2022	T4 (14 semaines) 7 mai 2022	T3 (13 semaines) 29 janv. 2022	T2 (13 semaines) 30 oct. 2021	T1 (13 semaines) 31 juill. 2021
Ventes	7 408,4 \$	7 489,3 \$	7 642,8 \$	7 937,6 \$	7 840,8 \$	7 377,3 \$	7 318,3 \$	7 626,0 \$
Bénéfice d'exploitation	321,6	232,8	333,9	344,1	333,6	354,8	327,9	347,4
Bénéfice d'exploitation ajusté ²⁾	328,1	285,4	333,9	344,1	333,6	354,8	327,9	347,4
BAIIA ³⁾	592,3	492,5	584,2	594,0	586,2	597,5	565,2	581,9
BAIIA ajusté ^{2), 3)}	598,8	545,1	584,2	594,0	586,2	597,5	565,2	581,9
Bénéfice net ⁴⁾	182,9	125,7	189,9	187,5	178,5	203,4	175,4	188,5
Bénéfice net ajusté ^{2), 4)}	184,9	164,8	189,9	187,5	178,5	203,4	175,4	188,5
Résultat par action, de base								
Bénéfice net ⁴⁾	0,72 \$	0,49 \$	0,73 \$	0,72 \$	0,68 \$	0,77 \$	0,66 \$	0,71 \$
Bénéfice net ajusté ^{2), 4)}	0,73 \$	0,64 \$	0,73 \$	0,72 \$	0,68 \$	0,77 \$	0,66 \$	0,71 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	254,9	257,9	260,1	262,2	263,0	264,1	265,4	267,0
Résultat par action, après dilution								
Bénéfice net ⁴⁾	0,72 \$	0,49 \$	0,73 \$	0,71 \$	0,68 \$	0,77 \$	0,66 \$	0,70 \$
Bénéfice net ajusté ^{2), 4)}	0,72 \$	0,64 \$	0,73 \$	0,71 \$	0,68 \$	0,77 \$	0,66 \$	0,70 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	255,4	258,4	260,6	263,0	264,0	264,9	266,3	268,1

- 1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion du troisième trimestre de l'exercice 2023 pour un rapprochement des mesures ajustées présentées dans le tableau.
- 2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts inclus. De plus, certaines incidences financières estimées de l'incident lié à la cybersécurité ne sont pas prises en compte dans les données ajustées ci-dessus puisqu'elles se rapportent à des baisses des ventes qui, de l'avis de la direction, sont attribuables à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de ces éléments non ajustés sur le bénéfice d'exploitation et le BAIIA seront d'au moins (20,0) M\$ et qu'ils seront d'au moins (15,0) M\$ sur le bénéfice net.
- 3) Le BAIIA est rapproché du bénéfice net de la période écoulée et de la période comparative à la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.
- 4) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Au cours des huit derniers trimestres présentés dans le tableau ci-dessus, les résultats ont fluctué, en raison de l'incidence de la COVID-19 et du changement du comportement d'achat des consommateurs qui en a découlé, ce qui a entraîné une fluctuation des ventes au cours de l'exercice 2021 et de l'exercice 2022. Les ventes ont commencé à se stabiliser au cours de l'exercice 2022 en raison de l'assouplissement des restrictions, mais elles sont demeurées plus élevées qu'avant la pandémie. La semaine d'activité additionnelle a eu une incidence sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2022. Depuis le 10 mai 2021, les résultats de la Société tiennent compte des résultats de Longo's.

Les ventes subissent l'incidence des fluctuations de l'inflation. Les résultats sont soumis aux fluctuations saisonnières, en particulier au cours de la période estivale et de la période des fêtes, au cours desquelles les ventes au détail ont tendance à augmenter et peuvent générer de meilleurs résultats d'exploitation. Les ventes, le bénéfice d'exploitation, le BAIIA et le bénéfice net ont tous subi l'incidence des activités d'investissement stratégique de la Société, de la concurrence dans le secteur, des mesures de gestion des coûts, des prix des aliments et des tendances du secteur d'activité en général, des éléments ajustés ainsi que d'autres facteurs de risque, qui sont indiqués à la rubrique « Gestion du risque ».

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Le tableau qui suit souligne les composantes importantes des flux de trésorerie de la Société pour les périodes considérées. Pour de plus amples renseignements, voir le tableau consolidé des flux de trésorerie des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 6 mai 2023.

(en millions de dollars)	Période de 13 semaines close le 6 mai 2023	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	504,6 \$	469,5 \$	1 605,3 \$	2 107,1 \$
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(148,7)	(227,0)	(684,7)	(891,4)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(345,2)	(295,8)	(1 511,6)	(1 293,9)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	10,7 \$	(53,3) \$	(591,0) \$	(78,2) \$

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont augmenté pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023 par rapport à l'exercice précédent en raison principalement des variations favorables du fonds de roulement, en partie contrebalancées par la baisse du bénéfice net attribuable à la semaine d'activité additionnelle comprise dans l'exercice précédent et l'augmentation des impôts payés au cours de l'exercice considéré.

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont diminué pour l'exercice clos le 6 mai 2023 par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement des variations défavorables du fonds de roulement attribuables à la hausse des stocks, de l'augmentation des impôts payés et de la baisse du bénéfice net attribuable à la semaine d'activité additionnelle comprise dans l'exercice précédent.

Activités d'investissement

Le tableau qui suit présente le détail des activités d'investissement pour les périodes considérées :

(en millions de dollars)	Période de 13 semaines close le 6 mai 2023	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022
Augmentation des placements en titres de capitaux propres	(1,0) \$	(83,0) \$	(3,4) \$	(124,5) \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	(158,2)	(205,9)	(757,7)	(780,3)
Produit de la sortie d'actifs ¹⁾ et de la résiliation de contrats de location	29,4	25,5	48,9	175,6
Contrats de location et autres créances, montant net	(35,5)	15,7	(34,8)	25,4
Autres actifs et autres passifs non courants	(3,4)	(2,1)	(6,7)	(28,9)
Acquisitions d'entreprises	(2,4)	(6,0)	(18,7)	(242,0)
Paievements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	21,9	27,3	84,8	79,4
Intérêts reçus	0,5	1,5	2,9	3,9
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(148,7) \$	(227,0) \$	(684,7) \$	(891,4) \$

1) Le produit de la sortie d'actifs comprend les sorties d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023 ont diminué par rapport à l'exercice précédent en raison principalement de l'achat de 83,0 M\$ de parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie au cours de l'exercice précédent. La diminution a été en partie contrebalancée par la hausse des contrats de location et autres créances.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 6 mai 2023 ont diminué par rapport à l'exercice précédent en raison de l'acquisition de Longo's au cours de l'exercice précédent et de l'achat de 124,5 M\$ de parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie au cours de l'exercice précédent. La diminution a été en partie contrebalancée par la baisse du produit de la sortie d'actifs et de la résiliation de contrats de location par rapport à l'exercice précédent.

Dépenses d'investissement

La Société a investi un montant de 243,1 M\$ et de 796,7 M\$ en dépenses d'investissement¹⁾ pour le trimestre et l'exercice clos le 6 mai 2023 (273,4 M\$ et 767,2 M\$ en 2022), respectivement, qui a notamment été affecté aux rénovations et à la construction de nouveaux magasins, aux investissements dans les technologies d'analytique avancée et d'autres systèmes technologiques, aux magasins FreshCo dans l'Ouest canadien et aux centres de traitement des commandes Voilà.

Pour l'exercice 2024, les dépenses d'investissement devraient s'élever à environ 775 M\$, dont environ la moitié sera affectée à des rénovations et à l'aménagement de nouveaux magasins et une tranche d'environ 50 M\$ sera affectée à des initiatives en matière de développement durable, telles que la modernisation des systèmes de réfrigération, la modernisation des systèmes de CVC et d'autres initiatives axées sur l'efficacité énergétique. La Société prévoit rénover environ 20 % à 25 % des magasins du réseau au cours des trois prochains exercices.

1) Les dépenses d'investissement sont comptabilisées selon la méthode d'engagement et comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, et les entrées d'immobilisations incorporelles.

Activités du réseau de magasins et superficie en pieds carrés

Le tableau qui suit présente le détail des investissements effectués par Sobeys dans son réseau de magasins au cours du trimestre et de l'exercice clos le 6 mai 2023 comparativement à l'exercice précédent.

	Période de 13 semaines close le 6 mai 2023	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022
Nombre de magasins				
Ouvertures/relocalisations/acquisitions ^{1), 2)}	1	4	8	56
Agrandissements	-	1	1	2
Changements de bannière/réaménagements	1	1	3	8
Fermetures – en attente d'une conversion	-	-	-	1
Fermetures ¹⁾	9	12	21	40
Ouvertures – FreshCo ³⁾	1	3	4	12
Fermetures – en attente d'une conversion en magasins FreshCo ³⁾	-	-	-	15
Ouvertures – Farm Boy	1	2	3	8

1) Incidence globale, exclusion faite de l'expansion de Farm Boy et de FreshCo.

2) Inclut 36 magasins Longo's qui ont été acquis au cours du premier trimestre de l'exercice 2022.

3) Concerne spécifiquement les magasins convertis en magasins FreshCo dans l'Ouest canadien.

Le tableau qui suit indique les variations de la superficie en pieds carrés de Sobeys par type d'activités pour la période de 13 semaines close le 6 mai 2023 :

	Période de 13 semaines close le 6 mai 2023	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022
Superficie (en milliers de pieds carrés)		
Ouvertures	1	51
Changements de bannière/réaménagements	-	(15)
Agrandissements	-	7
Fermetures	(33)	(48)
Variation nette compte non tenu de l'incidence de l'expansion de Farm Boy et de FreshCo	(32)	(5)
Ouvertures – FreshCo ¹⁾	50	131
Ouvertures – Farm Boy	30	55
Variation nette	48	181

1) Concerne spécifiquement les magasins convertis en magasins FreshCo dans l'Ouest canadien, compte tenu des fermetures de magasins Safeway et Sobeys.

Au 6 mai 2023, Sobeys occupait une surface commerciale totale de 41,9 millions de pieds carrés, en hausse de 0,7 % par rapport à 41,6 millions de pieds carrés au 7 mai 2022.

Activités de financement

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour le trimestre clos le 6 mai 2023 ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison du volume plus élevé de rachats d'actions de catégorie A sans droit de vote, contrebalancé par la baisse des paiements au titre des obligations locatives au cours de l'exercice considéré.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour l'exercice clos le 6 mai 2023 ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison du remboursement des billets de série 2013-2 d'un montant de 500,0 M\$, en partie contrebalancé par les prélèvements sur les facilités de crédit.

Flux de trésorerie disponibles

La direction utilise les flux de trésorerie disponibles pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le paiement de dividendes et les autres activités d'investissement et de financement.

(en millions de dollars)	Période de 13 semaines close le 6 mai 2023	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Variation en \$	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Variation en \$
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	504,6 \$	469,5 \$	35,1 \$	1 605,3 \$	2 107,1 \$	(501,8) \$
Ajouter : produit de la sortie d'actifs ¹⁾ et de la résiliation de contrats de location	29,4	25,5	3,9	48,9	175,6	(126,7)
Déduire : intérêts payés	(3,4)	(22,0)	18,6	(52,0)	(56,2)	4,2
paiements d'obligations locatives, déduction faite des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	(163,2)	(218,2)	55,0	(653,0)	(635,0)	(18,0)
acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	(158,2)	(205,9)	47,7	(757,7)	(780,3)	22,6
Flux de trésorerie disponibles²⁾	209,2 \$	48,9 \$	160,3 \$	191,5 \$	811,2 \$	(619,7) \$

1) Le produit de la sortie d'actifs comprend les sorties d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie disponibles pour le trimestre clos le 6 mai 2023 ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison principalement de la baisse des paiements au titre des obligations locatives, déduction faite des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, de la baisse des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles et de la hausse des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. La hausse des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation découle des variations favorables du fonds de roulement, partiellement contrebalancées par la baisse du bénéfice net et l'augmentation des impôts payés.

Les flux de trésorerie disponibles pour l'exercice clos le 6 mai 2023 ont diminué par rapport à l'exercice précédent en raison principalement de la baisse des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et de la baisse du produit de la sortie d'actifs et de la résiliation de contrats de location. La baisse des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation découle des variations défavorables du fonds de roulement, de l'augmentation des impôts payés et de la baisse du bénéfice net.

Obligations au titre des avantages sociaux futurs

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, la Société a versé des cotisations de 11,0 M\$ (20,1 M\$ en 2022) à ses régimes enregistrés à prestations définies. La Société prévoit verser des cotisations d'environ 17,1 M\$ à ces régimes au cours de l'exercice 2024.

Garanties et engagements

Le tableau qui suit présente les engagements et autres obligations qu'avait la Société au 6 mai 2023 et qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices :

(en millions de dollars)	2024	2025	2026	2027	2028	Par la suite	Total
Engagements							
Dette à long terme ¹⁾	101,0 \$	8,9 \$	7,1 \$	6,3 \$	323,7 \$	567,2 \$	1 014,2 \$
Contrats de location-financement conclus avec des tiers, à titre de preneur	578,8	568,2	533,7	490,2	439,7	3 027,8	5 638,4
Contrats de location-financement conclus avec des parties liées, à titre de preneur	176,7	177,5	178,7	176,9	171,9	1 476,2	2 357,9
Passif au titre des participations ne donnant pas le contrôle	73,0	-	1,9	12,5	7,4	240,2	335,0
Engagements en matière de dépenses d'investissement	39,2	68,4	-	-	-	-	107,6
Obligations contractuelles	968,7	823,0	721,4	685,9	942,7	5 311,4	9 453,1
Contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement conclus avec des tiers, à titre de bailleur	(87,9)	(83,2)	(76,3)	(69,7)	(62,7)	(310,6)	(690,4)
Contrats de location simple liés aux immeubles détenus, à titre de bailleur	(6,2)	(5,5)	(5,0)	(4,0)	(2,2)	(12,6)	(35,5)
Contrats de location simple liés aux immeubles sous-loués, à titre de bailleur	(57,7)	(51,2)	(45,0)	(38,1)	(31,9)	(123,0)	(346,9)
Obligations contractuelles, montant net	816,9 \$	683,1 \$	595,1 \$	574,1 \$	845,9 \$	4 865,2 \$	8 380,3 \$

1) Remboursements de capital sur les emprunts.

Pour de plus amples renseignements sur les garanties et les engagements, voir les notes 9 et 15 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 6 mai 2023.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Principales mesures de la situation financière

(en millions de dollars, sauf les montants par action et les ratios)	6 mai 2023	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	5 200,4 \$	4 991,5 \$	4 372,7 \$
Valeur comptable par action ordinaire ¹⁾	20,09 \$	18,82 \$	16,30 \$
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	1 012,3 \$	1 176,7 \$	1 225,3 \$
Obligations locatives à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	6 184,6 \$	6 285,4 \$	5 908,1 \$
Ratio de la dette consolidée sur le capital total ¹⁾	58,1 %	59,9 %	62,0 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté ¹⁾	3,1 x	3,2 x	3,3 x
Ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts ¹⁾	8,8 x	8,3 x	8,0 x
Ratio des actifs courants sur les passifs courants	0,8 x	0,8 x	0,9 x
Total de l'actif	16 483,7 \$	16 593,6 \$	15 173,9 \$
Total des passifs financiers non courants	7 289,5 \$	7 220,0 \$	7 187,7 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Au cours de l'exercice 2023, DBRS Morningstar (« DBRS ») a rehaussé la notation de Sobeys, qui est passée de BBB (faible) à BBB, et sa tendance est passée de positive à stable, tandis que la notation de S&P Global (« S&P ») est restée inchangée par rapport à l'exercice précédent. Le tableau qui suit indique les notations de crédit de Sobeys au 6 mai 2023 :

Agence de notation	Notation de crédit (notation de l'émetteur)	Tendance/Perspective
DBRS	BBB	Stable
S&P	BBB-	Stable

En vertu d'une entente datée du 3 novembre 2022, Empire a modifié et mis à jour la convention relative à sa facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie et a prorogé l'échéance au 4 novembre 2027. Le montant du capital a été réduit pour passer de 250,0 M\$ à 150,0 M\$. Au 6 mai 2023, le solde sur cette facilité s'élevait à 48,8 M\$ (47,3 M\$ en 2022). Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien ou des taux des acceptations bancaires.

En vertu d'une entente datée du 3 novembre 2022, Sobeys a modifié et mis à jour la convention relative à sa facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie d'un montant de 650,0 M\$ et a prorogé l'échéance au 4 novembre 2027. Au 6 mai 2023, le solde sur cette facilité s'élevait à 306,9 M\$ (néant en 2022) et Sobeys avait tiré 70,4 M\$ (75,1 M\$ en 2022) sous forme de lettres de crédit sur cette facilité. Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien ou des taux des acceptations bancaires.

Le rachat des billets de série 2013-2 à 4,70 % échéant le 8 août 2023, qui avait été annoncé au quatrième trimestre de l'exercice 2022, a été effectué le 2 juin 2022. Le paiement total du remboursement de 516,5 M\$ comprenait le solde total du capital restant de 500,0 M\$ ainsi que des intérêts courus et des frais de remboursement anticipé d'un montant de 16,5 M\$.

Le 10 mai 2021, Sobeys a acquis, dans le cadre de l'acquisition de Longo's, la marge de crédit d'exploitation à vue existante de 75,0 M\$ de cette dernière. Au 6 mai 2023, le solde de la facilité était de 44,5 M\$ (15,1 M\$ en 2022). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel canadien.

La Société est d'avis que ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie au 6 mai 2023, ainsi que ses facilités de crédit disponibles d'environ 404,4 M\$ et ses entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise. La Société est également d'avis qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour remplir ces exigences et satisfaire à d'autres obligations financières à court et à long terme. La Société atténue le risque de liquidité potentiel en s'assurant de diversifier ses sources de fonds selon l'échéance et la source du crédit.

Pour plus de précisions sur la dette à long terme d'Empire, voir la note 15 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 6 mai 2023.

Capitaux propres

Au 6 mai 2023, le capital-actions de la Société s'établissait comme suit :

Actions autorisées	Nombre d'actions		
	6 mai 2023	7 mai 2022	
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries	991 980 000	991 980 000	
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	745 160 121	754 605 023	
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	122 400 000	122 400 000	
Actions émises et en circulation (en millions de dollars)	Nombre d'actions	6 mai 2023	7 mai 2022
Actions de catégorie A sans droit de vote	155 164 908	1 908,2 \$	2 019,6 \$
Actions ordinaires de catégorie B	98 138 079	7,3	7,3
Actions détenues en fiducie	(24 034)	(0,8)	(0,8)
Total		1 914,7 \$	2 026,1 \$

Le tableau qui suit présente le capital-actions de la Société au 6 mai 2023, par rapport à l'exercice précédent :

(nombre d'actions)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022
Actions de catégorie A sans droit de vote		
Émises et en circulation à l'ouverture	164 563 680	167 323 301
Émises au cours de l'exercice	46 130	3 619 362
Rachetées aux fins d'annulation	(9 444 902)	(6 378 983)
Émises et en circulation à la clôture	155 164 908	164 563 680
Actions détenues en fiducie à l'ouverture	(39 027)	(46 512)
Émises aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	45 396	7 790
Achetées aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	(30 403)	(305)
Actions détenues en fiducie à la clôture	(24 034)	(39 027)
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture	155 140 874	164 524 653
Actions ordinaires de catégorie B		
Émises et en circulation à l'ouverture et à la clôture	98 138 079	98 138 079

Les options sur actions en cours au 6 mai 2023 ont été attribuées à des prix allant de 18,70 \$ à 42,60 \$, expirant entre juin 2023 et juin 2030 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 4,67 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2023 et 2022 se présentent comme suit :

	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	4 007 326	31,33 \$	4 361 032	27,96 \$
Attribuées	471 847	40,39	610 692	42,05
Exercées	(161 334)	26,82	(936 807)	22,55
Expirées	(6 046)	34,58	(9 582)	26,39
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(88 961)	31,56	(18 009)	37,69
Solde à la clôture	4 222 832	32,44 \$	4 007 326	31,33 \$
Options sur actions exerçables à la clôture	1 731 502		1 212 083	

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, la Société a payé des dividendes sur les actions ordinaires d'un montant de 170,2 M\$ (156,8 M\$ en 2022) à ses actionnaires ordinaires, ce qui représente un versement de 0,67 \$ par action (0,60 \$ par action en 2022) pour les détenteurs d'actions ordinaires.

Au 19 juin 2023, la Société comptait 154 091 171 actions de catégorie A sans droit de vote et 98 138 079 actions ordinaires de catégorie B en circulation. Des options visant l'acquisition de 4 339 061 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours au 6 mai 2023 (4 007 326 au 7 mai 2022). Au 19 juin 2023, des options visant l'acquisition de 4 324 496 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours (3 998 354 au 21 juin 2022).

La Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement futur d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par Compagnie Trust TSX, qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie, comptabilisées au coût :

Actions détenues en fiducie	Nombre d'actions	6 mai 2023	7 mai 2022
Solde à l'ouverture	39 027	0,8 \$	0,9 \$
Acquises	30 403	1,1	-
Émises	(45 396)	(1,1)	(0,1)
Solde à la clôture	24 034	0,8 \$	0,8 \$

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 21 juin 2023, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant auprès de la Bourse de Toronto (« TSX ») un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 12 600 000 actions de catégorie A sans droit de vote (les « actions de catégorie A ») représentant environ 9,0 % du flottant des 139 497 542 actions de catégorie A au 19 juin 2023, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation. Au 19 juin 2023, 152 926 775 actions de catégorie A étaient émises et en circulation.

La Société a l'intention de racheter des actions de catégorie A d'un montant d'environ 400,0 M\$ au cours de l'exercice 2024. Les achats seront effectués par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation canadien admissible. Le prix que paiera Empire pour ces actions correspondra au prix en vigueur sur le marché au moment de l'acquisition. La Société estime que le rachat occasionnel d'actions au cours du marché en vigueur constitue une utilisation judicieuse des fonds, en plus d'être dans le meilleur intérêt d'Empire et de ses actionnaires. Les rachats dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités renouvelée peuvent commencer le 2 juillet 2023 et doivent se terminer au plus tard le 1^{er} juillet 2024.

La moyenne des transactions quotidiennes des actions s'étant établie à 337 583 actions au cours des six derniers mois, les achats quotidiens seront limités à 84 395 actions de catégorie A (25 % de la moyenne des transactions quotidiennes des actions de catégorie A), à l'exception de l'exemption pour les achats en bloc.

La Société a également renouvelé son programme de rachat automatique d'actions par l'intermédiaire de son courtier désigné, programme qui lui permet de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A pendant les périodes d'interdiction des opérations dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, sous réserve de certaines approbations des organismes de réglementation.

Aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur, qui a commencé le 2 juillet 2022 et qui prendra fin le 1^{er} juillet 2023, la Société a reçu l'autorisation par la TSX de racheter un maximum de 10 500 000 actions de catégorie A, représentant environ 7,0 % du flottant des actions de catégorie A en circulation au 17 juin 2022. Au 19 juin 2023, la Société avait racheté 10 464 644 actions par l'intermédiaire de la TSX au prix moyen pondéré de 36,18 \$ pour une contrepartie totale de 378,6 M\$ dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui a débuté le 2 juillet 2022 et qui prendra fin le 1^{er} juillet 2023.

Le tableau qui suit présente les actions rachetées au cours du trimestre et de l'exercice clos le 6 mai 2023 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent et à l'exercice précédent :

	Période de 13 semaines close le 6 mai 2023	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022
(en millions de dollars, sauf les montants par action)				
Nombre d'actions	3 110 280	413 100	9 444 902	6 378 983
Prix moyen pondéré par action	35,91 \$	39,83 \$	37,06 \$	39,02 \$
Contrepartie en trésorerie versée	111,7 \$	16,5 \$	350,0 \$	248,9 \$

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2023

En mai 2020, l'IASB a publié des modifications de portée limitée de trois normes (IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, IAS 16 *Immobilisations corporelles* et IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*) ainsi que ses améliorations annuelles des IFRS (cycle 2018-2020). Ces modifications des IFRS existantes ont pour but d'en clarifier les lignes directrices et la formulation, de corriger des conséquences relativement mineures imprévues, de résoudre des contradictions ou de réparer des omissions. Ces modifications sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

Normes, modifications et interprétations publiées, mais non encore adoptées

En octobre 2022, l'IASB a publié *Passifs non courants assortis de clauses restrictives* (modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers*) afin de préciser que les clauses restrictives devant être respectées après la date de clôture par une entité ayant le droit de différer le règlement d'un passif n'avaient pas d'incidence sur le classement de ce passif dans les passifs courants ou non courants à la date de clôture. Ces modifications de portée limitée visent à améliorer les informations supplémentaires que les entités doivent fournir à l'égard des clauses restrictives. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de ces modifications de portée limitée.

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 16 *Contrats de location*. Ces modifications apportent des éclaircissements sur la manière dont un vendeur-preneur doit évaluer ultérieurement la charge locative découlant d'une transaction de cession-bail, précisant que ce dernier doit déterminer les « paiements de loyer » et les « paiements de loyer révisés » de façon à ne comptabiliser aucun profit ni perte se rapportant au droit d'utilisation conservé. Ces modifications s'appliquent uniquement aux transactions de cession-bail pour lesquelles les paiements de loyer comprennent des paiements de loyer variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société prévoit que ces modifications n'auront pas d'incidence pour elle.

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IAS 12 *Impôts sur le résultat*. Les modifications exigent que des actifs et des passifs d'impôt différé soient comptabilisés pour les transactions qui donnent lieu à des différences temporaires déductibles et imposables d'un même montant à la comptabilisation initiale. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, l'adoption anticipée étant autorisée. Ces modifications n'auront pas d'incidence sur les états financiers de la Société.

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers*). Ces modifications de portée limitée touchent uniquement la présentation des passifs à l'état de la situation financière, et non le montant ou le moment de la comptabilisation. Plus précisément, elles apportent les éclaircissements suivants :

- La probabilité qu'une entité exerce son droit de différer le règlement d'un passif n'a pas d'incidence sur le classement du passif;
- On entend par « règlement » le transfert à l'autre partie de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence possible de ces modifications de portée limitée.

Estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») exige que la direction effectue des estimations, pose des jugements et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Certaines de ces estimations exigent que la direction pose des jugements subjectifs ou complexes qui peuvent être incertains. Certains de ces éléments comprennent l'évaluation des stocks, du goodwill, des avantages futurs du personnel, de la rémunération fondée sur des actions, des estimations des provisions, des dépréciations, des programmes de fidélisation de la clientèle, des durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des immeubles de placement aux fins d'amortissement et de l'impôt sur le résultat. Des variations de ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. La direction évalue régulièrement les estimations et les hypothèses qu'elle utilise. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Contrats de location

Des estimations et des jugements sont formulés lors de l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation. Les hypothèses clés concernent notamment la détermination des taux d'actualisation et les attentes quant à la durée du contrat de location.

Options d'achat et de vente visant des participations ne donnant pas le contrôle

La Société a appliqué des estimations et des jugements aux options d'achat et de vente visant des participations ne donnant pas le contrôle qu'elle a conclues dans le cadre d'acquisitions d'entreprises. Le calcul effectué correspond à un multiple de capitalisation comprenant plusieurs composantes, dont des estimations des flux de trésorerie et des taux d'actualisation.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations ou jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et ii) les stocks évalués au prix de détail et leur rajustement au coût. Des modifications ou des écarts concernant ces estimations pourraient donner lieu à des modifications des stocks comptabilisés aux états consolidés de la situation financière et à une charge ou à un crédit imputé au bénéfice d'exploitation dans les états consolidés du résultat net.

Perte de valeur des actifs non financiers

La direction évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs au titre des droits d'utilisation et les immeubles de placement. Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en fonction des flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces flux de trésorerie futurs estimés. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois par année. La Société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill au cours du troisième trimestre. Toutefois, s'il existe des indices de dépréciation, la Société effectue un test de dépréciation lorsque ces indices apparaissent. De plus, à chaque période de présentation de l'information financière, la Société vérifie si des indices indiquent que la valeur recouvrable des actifs non courants pourrait être inférieure à leur valeur comptable.

Aux fins du test de dépréciation du goodwill et des actifs non courants, la Société a évalué la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les actifs non courants. La direction a estimé la valeur recouvrable des UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer des estimations, ce qui pourrait se traduire par des ajustements importants du goodwill et des actifs non courants de la Société au cours de périodes ultérieures.

Régimes de prestations de retraite et autres régimes d'avantages

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations de salaire, à l'âge du départ à la retraite et au taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Si les modifications apportées aux régimes augmentent l'obligation liée aux services passés, la Société comptabilisera immédiatement les coûts liés aux services passés comme une charge.

Dans son évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, la Société comptabilise immédiatement les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Les principales hypothèses sont présentées à la note 18 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 6 mai 2023.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés en fonction des incidences fiscales futures attribuables aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires devraient se résorber ou être réglées. Pour calculer l'impôt sur le résultat exigible ou différé, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et faire preuve de jugement. Les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers font l'objet d'estimations comptables inhérentes aux soldes de ces actifs et passifs. La valeur fiscale des actifs et des passifs se fonde sur l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans divers pays. Les prévisions quant aux résultats d'exploitation futurs et le moment du renversement des différences temporaires ainsi que les audits possibles des déclarations de revenus par les autorités fiscales peuvent également avoir une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé.

Un changement ou une modification dans ces estimations ou ces hypothèses pourrait modifier les soldes d'impôt exigible ou différé dans les états consolidés de la situation financière.

Acquisitions d'entreprises

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation après la comptabilisation initiale influenceront sur l'évaluation du goodwill, à l'exception de l'impôt différé.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants.

Remises de fournisseurs

La Société a conclu des contrats d'approvisionnement comportant diverses modalités relatives à l'achat de biens destinés à la revente, dont certains prévoient des remises liées au volume, des remises sur achat, des remises d'exclusivité et d'autres remises et allocations. Des estimations et des jugements sont nécessaires lorsque l'obtention de remises est conditionnelle à ce que la Société respecte des conditions de performance précises liées à l'achat de produits et détermine si ces conditions ont été respectées. Ces estimations comprennent des estimations concernant l'atteinte d'objectifs en matière de volume convenus en fonction de la performance passée et prévue.

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la Société, qui comprend le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière, a la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société est communiquée à la direction par d'autres membres du personnel, surtout au cours de la période d'établissement des documents annuels, et que l'information que la Société doit présenter dans ses documents annuels, documents intermédiaires et autres rapports déposés ou transmis en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, condensée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des CPCI de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité des CPCI de la Société au 6 mai 2023, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement des CPCI.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, qui comprend le chef de la direction et le chef de la direction financière, a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »), au sens du Règlement 52-109, « Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs ». Le cadre de contrôle utilisé par la direction pour concevoir et évaluer l'efficacité du CIIF est l'*Internal Control Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité du CIIF de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité du CIIF de la Société au 6 mai 2023, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du CIIF.

Il n'a été apporté aucune modification au CIIF de la Société pour la période ouverte le 5 février 2023 et close le 6 mai 2023 qui ait eu une incidence importante ou serait susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF de la Société.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société conclut des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et des principaux dirigeants, y compris des contrats de location et de gestion immobilière qui sont toujours en cours. Au 6 mai 2023, elle détient une participation de 41,5 % (41,5 % en 2022) dans le FPI Crombie et comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Le FPI Crombie offre un régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société s'est inscrite au RRD afin de maintenir sa participation financière comportant droit de vote dans le FPI Crombie.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, de l'avis de la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux se sont élevés à environ 261,3 M\$ (213,5 M\$ en 2022).

Le FPI Crombie procure à la Société des services d'administration et de gestion d'immeubles moyennant des honoraires établis aux termes d'une convention de gestion.

Sobeys, par l'intermédiaire de filiales entièrement détenues, conclut des transactions de vente et de cession-bail d'immeubles avec le FPI Crombie, en fonction de la juste valeur de marché. Ces transactions sont les suivantes :

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023			Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022		
	Nombre d'immeubles	Contrepartie en trésorerie	Profits avant impôt	Nombre d'immeubles	Contrepartie en trésorerie	Profits avant impôt
Immeubles vendus et repris à bail ¹⁾	2	17,4 \$	- \$	10	95,6 \$	7,1 \$
Immeubles vendus	1	2,1	0,2	1	2,6	-
Transactions de résiliation de modifications de contrats de location	-	-	-	3	10,0	22,8
Total	3	19,5 \$	0,2 \$	14	108,2 \$	29,9 \$

1) Les données au 7 mai 2022 comprennent une reprise à bail de 50 % dans un centre de distribution que le FPI Crombie détient maintenant en totalité.

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, le FPI Crombie a cédé deux immeubles à des tierces parties (deux immeubles en 2022). Ces transactions ont donné lieu à la reprise de profits avant impôt précédemment reportés de 6,1 M\$ (1,7 M\$ en 2022), qui ont été comptabilisés dans les autres produits dans les états consolidés du résultat net.

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a reçu un montant de 16,5 M\$ (19,5 M\$ en 2022) de la part du FPI Crombie au titre de remboursements d'améliorations locatives. Ces paiements sont liés à des améliorations apportées en vue de moderniser et d'améliorer l'efficacité d'immeubles existants, ainsi qu'à une provision pour des fonds utilisés durant la construction.

Le 31 janvier 2022, le FPI Crombie a annoncé qu'il avait conclu un placement public par voie de prise ferme dans le cadre duquel il a émis des parts au prix de 17,45 \$ chacune, pour un produit total de 200,0 M\$. Parallèlement à ce placement public, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B totalisant 83,0 M\$ afin de conserver une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie.

Le 19 mai 2021, le FPI Crombie a annoncé qu'il avait conclu un placement public par voie de prise ferme dans le cadre duquel il a émis des parts au prix de 16,60 \$ chacune, pour un produit total de 100,0 M\$. Parallèlement à ce placement public, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B totalisant 41,5 M\$ afin de conserver une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022
Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme	14,0 \$	19,5 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1,5	2,6
Paiements fondés sur des actions	14,6	13,2
Total	30,1 \$	35,3 \$

Indemnités

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui la protègent contre certaines réclamations.

ÉVENTUALITÉS

La Société a présenté des demandes de règlement d'assurance relativement aux pertes subies dans le cadre de l'incident lié à la cybersécurité du 4 novembre 2022. Le montant des recouvrements d'assurance et le moment auquel ils seront reçus sont incertains, et ils sont assujettis à l'approbation des sociétés d'assurance. Par conséquent, les recouvrements ne seront comptabilisés dans les états consolidés du résultat net que lorsque le montant et le moment de leur comptabilisation seront pratiquement certains.

La Société est exposée à des requêtes et à des litiges divers dans le cours normal de ses activités. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque important.

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales soient appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

GESTION DU RISQUE

En raison de ses entreprises d'exploitation et de ses participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, Empire est exposée, dans le cours normal de ses activités, à un certain nombre de risques qui pourraient avoir des répercussions sur sa performance d'exploitation. Dans le but d'atteindre et de conserver un rendement commercial supérieur, la Société a implanté un programme de gestion du risque d'entreprise (« GRE »).

Dans le cadre du processus de GRE, la Société identifie, évalue, gère et documente les principaux risques auxquels elle est exposée et pouvant influencer sur ses objectifs. Les risques sont classés par ordre de priorité et chacun est attribué à un responsable de la direction. En outre, des procédés ont été mis en place pour faciliter une surveillance efficace en établissant des énoncés de tolérance au risque, des indicateurs des principaux risques, des plans d'action et des tableaux de bord pour les principaux risques recensés. Les principaux risques ont été et continuent d'être traités lors des échanges se rapportant aux aspects commerciaux et stratégiques qui ont lieu pendant les réunions du conseil ou des comités. Chaque année, la haute direction de la Société fait une évaluation régulière de son efficacité en ce qui a trait à la gestion des risques existants et connus, tout en cherchant à repérer les nouveaux risques et les risques émergents.

Concurrence

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, par l'entremise de Sobeys, évolue dans un marché dynamique et concurrentiel. D'autres sociétés de distribution alimentaire nationales et régionales, de même que des concurrents non traditionnels, tels que les magasins à très grande surface, les clubs-entrepôts et les détaillants de vente en ligne, représentent un risque concurrentiel pour Sobeys et pourraient nuire à sa capacité d'attirer des clients et de rentabiliser ses activités sur ses marchés.

Sobeys maintient une forte présence à l'échelle nationale dans l'industrie canadienne de la vente au détail et de la distribution de produits alimentaires en exerçant ses activités dans plus de 900 collectivités au Canada. L'éventualité d'une diminution des ventes et des marges bénéficiaires découlant d'une concurrence accrue constitue un grand risque d'exploitation pour Sobeys. Si Sobeys ne parvenait pas à conserver une diversification géographique afin de réduire les incidences de la concurrence locale, cela pourrait nuire à ses marges bénéficiaires et à ses résultats d'exploitation. Pour demeurer concurrentielle, Sobeys doit être axée sur la clientèle et le marché, viser une exécution supérieure et s'appuyer sur des activités efficaces et rentables. Elle doit également investir dans son réseau actuel de magasins et de commerce électronique, ainsi que dans le merchandising, la commercialisation et la mise en œuvre opérationnelle afin de mettre au point sa plateforme stratégique qui vise à mieux répondre aux besoins des clients qui recherchent de meilleures options en matière de produits alimentaires. Sobeys renouvelle les stratégies de marque pour continuer de répondre aux besoins des clients. L'incapacité à mettre en œuvre une stratégie donnée de marketing et de marque, y compris à évaluer les objectifs stratégiques et à bénéficier de personnes, de processus et de systèmes pour exécuter la stratégie, pourrait avoir une incidence défavorable sur Sobeys. La consolidation des concurrents au sein du secteur pourrait également se traduire par une concurrence accrue et une perte de parts de marché. La Société croit également qu'elle doit investir dans des initiatives de mise en marché afin de mieux prévoir l'évolution des besoins des consommateurs et de bien y répondre. L'incapacité d'atteindre tous les objectifs précités pourrait nuire aux résultats financiers de Sobeys.

Les activités de mise en valeur immobilière d'Empire, par l'entremise de sa participation dans le FPI Crombie, font concurrence à de nombreux autres gestionnaires et propriétaires immobiliers dans leur quête de locataires et de nouveaux immeubles à acquérir. L'existence de tels concurrents risque de nuire à leur capacité à : i) acquérir un immeuble en conformité avec leurs critères en matière d'investissement; ii) louer les locaux de leurs immeubles; et iii) optimiser les loyers facturés et réduire le nombre de concessions accordées. Les produits tirés des immeubles commerciaux reposent aussi sur les ententes de reconduction avec les principaux locataires. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers et les flux de trésorerie d'Empire. Si le FPI Crombie ne parvenait pas à entretenir des relations stratégiques avec des promoteurs afin d'assurer un approvisionnement adéquat en immeubles attrayants ou à entretenir des relations stratégiques avec les locataires existants et futurs afin de contribuer à assurer des niveaux d'occupation élevés dans chacun de ses immeubles, cela pourrait entraîner des incidences défavorables pour Empire.

Continuité des activités

La Société pourrait être touchée par un événement imprévu ou critique ou une catastrophe naturelle, y compris les phénomènes météorologiques violents, une interruption des services publics et des infrastructures ou le déclenchement de pandémies, qui risque d'interrompre soudainement ou complètement ses activités courantes. La Société s'appuie sur un cadre de gestion intégré de la continuité des activités, qui comprend un plan de gestion de crise exhaustif. Toutefois, aucun de ces plans ne peut éliminer les risques associés à des événements de cette ampleur. Toute omission de répondre efficacement ou de façon appropriée à de tels événements pourrait nuire à l'exploitation, à la réputation et aux résultats financiers de la Société.

Cybersécurité

Les systèmes de TI font partie intégrante des activités de la Société et sont nécessaires à la réalisation de ses activités quotidiennes et stratégiques. La Société utilise diverses technologies, dont certaines sont gérées par des tiers, pour traiter, transmettre et stocker des renseignements électroniques. En outre, elle met en œuvre une panoplie de processus commerciaux et prend part à diverses activités commerciales, notamment l'établissement de rapports sur les activités et les interactions avec la clientèle, les fournisseurs et le personnel. Ces systèmes de TI sont soumis à un nombre croissant de cybermenaces complexes, notamment des cyberattaques, des violations de données, des erreurs ou des méfaits du personnel, des pannes de courant, des pannes de télécommunications ou de services publics, des pannes de systèmes, des défaillances de la part des fournisseurs de services, des catastrophes naturelles ou d'autres événements catastrophiques. Plus les cybermenaces évoluent et deviennent élaborées, plus il est difficile de les détecter et de réussir à se défendre contre celles-ci. Pour obtenir un exemple, voir les détails sur l'incident lié à la cybersécurité à la rubrique « Mises à jour sur les activités ». De plus, les points faibles en matière de cybersécurité, par leur nature même, peuvent passer inaperçus pendant une longue période.

La Société surveille et gère activement les cyberrisques et continue d'améliorer sa capacité à les atténuer grâce à une approche en matière de sécurité à niveaux multiples. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures seront efficaces. Si la Société ne gère pas efficacement une infrastructure informatique fiable ou ne parvient pas à cibler rapidement les incidents liés à la cybersécurité ou à y réagir de manière appropriée, ses systèmes de TI pourraient être interrompus, détruits ou complètement arrêtés, ce qui pourrait entraîner des perturbations dans les activités (qui pourraient être similaires à celles survenues lors de l'incident lié à la cybersécurité) ou l'appropriation illicite de données sensibles. En fonction de la nature et de la portée d'un incident lié à la cybersécurité donné, celui-ci pourrait entraîner la compromission de renseignements confidentiels, un accès inapproprié aux systèmes et aux réseaux de la Société, la manipulation ou la destruction de données, des perturbations dans les activités et un risque de responsabilité.

La Société a mis en œuvre des mesures de sécurité en ce qui concerne la protection des systèmes, la formation du personnel, la continuité des activités et la planification d'urgence. Une perturbation des systèmes de la Société ou une violation de renseignements sensibles pourrait avoir une incidence négative sur ses activités et sa situation financière, nuire à sa réputation, amenuiser son avantage concurrentiel, compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs stratégiques ou réduire le cours des actions de catégorie A sans droit de vote.

Protection des données et gestion de l'information

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société. Des données inexacts, incomplètes ou non disponibles ou encore une intrusion par des tiers dans les systèmes d'information ou un accès inapproprié à l'information pourraient entraîner des erreurs en matière de présentation de l'information financière ou de celle liée aux activités d'exploitation, de mauvaises décisions, une violation de la vie privée, la communication d'informations inadéquates, la fuite d'informations sensibles ou encore des interruptions des systèmes. La cueillette et l'analyse de l'information sur les préférences d'achat des clients constituent une importante partie de la stratégie de la Société visant à attirer et à fidéliser les clients, ainsi qu'à se démarquer efficacement de la concurrence. En outre, des données personnelles sur la santé des clients sont recueillies pour permettre l'offre de services de pharmacie, de gestion des prestations et de soins de santé à domicile. Toute incapacité de maintenir la protection des renseignements personnels des clients ou de la Société ou de respecter les lois ou règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels pourrait nuire à la réputation, à la position concurrentielle et aux résultats d'exploitation de la Société.

La Société reconnaît que l'information constitue un atout essentiel de l'entreprise. À l'heure actuelle, le risque lié à la gestion des données et de l'information est géré au moyen d'une approche de sécurité à plusieurs niveaux mettant en jeu des contrôles, des politiques, des normes et des procédures en matière de sécurité d'accès basés sur des outils informatiques, le développement de systèmes, la gestion du changement ainsi que la gestion des problèmes et des incidents.

Salubrité des produits et sécurité

Sobeys est exposée à des responsabilités éventuelles liées à ses activités d'exploitation, notamment les responsabilités éventuelles et les dépenses associées aux défauts d'un produit, à la salubrité alimentaire, à la manutention des produits ainsi qu'à la distribution de produits pharmaceutiques et à la prestation de services connexes. Ces responsabilités peuvent survenir au moment de l'entreposage, de la distribution, de l'étalage ou de la vente des produits et, en ce qui concerne les produits de marque maison Sobeys, au moment de la production, de l'emballage et de la conception des produits.

Une grande partie des ventes de Sobeys proviennent de la vente de produits alimentaires et une plus petite partie, de la vente de produits pharmaceutiques. Sobeys court un risque en cas d'épidémie importante d'intoxications alimentaires ou lorsque certains produits alimentaires ou pharmaceutiques suscitent de vives inquiétudes chez les consommateurs qui craignent pour leur santé. Un tel événement pourrait toucher la performance financière de Sobeys de façon importante. Des procédures sont en place pour gérer les crises alimentaires et pharmaceutiques éventuelles. Elles visent à recenser les risques, à fournir des informations claires aux salariés et aux consommateurs et à assurer que les produits éventuellement nocifs sont immédiatement retirés de la vente.

Sobeys a en place des méthodes et des programmes de salubrité alimentaire qui portent sur des normes de manutention et de préparation sécuritaires des aliments. De même, la Société respecte à la lettre les normes et règlements pharmaceutiques provinciaux. À cet égard, elle a mis en place de rigoureuses politiques et procédures internes visant à atténuer les risques ainsi qu'un vaste système de signalement et de suivi permettant de gérer rapidement les éventuels incidents et d'en limiter la portée. Chaque mois, l'équipe de direction est informée des risques liés à la sécurité alimentaire et aux produits pharmaceutiques. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures empêcheront qu'une contamination de produits ou un incident de sécurité aient lieu.

Interruption dans la chaîne d'approvisionnement compte tenu de l'incidence des changements climatiques

La Société pourrait être confrontée à une interruption dans sa chaîne d'approvisionnement ou à des erreurs qui risqueraient d'entraîner la présence de marchandises obsolètes ou une pénurie ou un excédent d'articles dans son réseau de magasins de vente au détail. La chaîne de distribution et d'approvisionnement de la Société pourrait subir l'incidence négative d'une dépendance excessive envers les principaux fournisseurs, du regroupement des installations, de perturbations dues à des conditions météorologiques violentes, de catastrophes naturelles, d'une interruption liée aux changements climatiques ou d'autres événements catastrophiques, de l'incapacité à gérer les coûts et les stocks et de perturbations géopolitiques. L'incapacité de développer de nouveaux produits concurrentiels, de livrer des produits de haute qualité et d'instaurer et de maintenir des pratiques efficaces de sélection des fournisseurs et d'approvisionnement pourrait nuire à la capacité de Sobeys à offrir les produits souhaités aux clients et entraver sa capacité d'attirer et de fidéliser les clients, ce qui réduirait ainsi son avantage concurrentiel. Si la Société ne parvient pas à maintenir une chaîne d'approvisionnement et des infrastructures logistiques efficaces, sa capacité de soutenir et d'atteindre les objectifs de croissance ainsi que de maintenir les marges pourrait se trouver compromise.

Coûts des produits

Sobeys est un important acheteur de produits alimentaires, lesquels peuvent être soumis aux risques du coût de l'inflation découlant de la hausse du prix des marchandises et d'autres coûts de production engagés par les fabricants de produits alimentaires. Dans l'éventualité d'une augmentation des prix des produits qui excéderait les prévisions et également dans l'éventualité où la Société ne pourrait contrebalancer une telle inflation des coûts par une augmentation des prix de détail ou par d'autres économies de coûts, cela pourrait se traduire par des conséquences défavorables sur les ventes et les marges.

Technologie

La Société exploite des systèmes élaborés et complexes de technologies de l'information qui s'avèrent indispensables au succès de l'exploitation de son entreprise et à celui de ses stratégies de mise en marché. Toute interruption de ces systèmes ou de l'information qu'ils recueillent nuirait considérablement à la Société, à ses activités d'exploitation et à ses résultats financiers. La Société s'est engagée à améliorer ses propres systèmes d'exploitation, outils et méthodes afin d'accroître leur efficacité et leur efficacité.

La mise en œuvre de projets majeurs en matière de technologies de l'information comporte des risques variés, y compris le risque lié à la réalisation des fonctionnalités et le risque entourant la capacité et l'aptitude des ressources clés à exécuter et à mettre en œuvre des initiatives stratégiques majeures tout en soutenant les activités commerciales en cours.

Environnement

La Société exploite ses emplacements commerciaux à l'échelle du pays, y compris des magasins, des centres de distribution et des postes d'essence, et elle est assujettie aux risques environnementaux qui pourraient découler d'une contamination de ces biens ou installations. Les postes d'essence au détail de Sobeys comportent des réservoirs souterrains. Des fuites ou des dommages à ces réservoirs pourraient provoquer une contamination environnementale. Pour atténuer ce risque environnemental, Sobeys met en œuvre plusieurs méthodes de surveillance ainsi que des activités d'évaluation des risques afin d'atténuer les dangers vis-à-vis de l'environnement. La Société exploite également du matériel de réfrigération dans ses magasins et ses centres de distribution. Ces systèmes contiennent des gaz réfrigérants qui pourraient être libérés en cas de défaillance ou de fuite.

Lorsque des problèmes environnementaux sont décelés, les remises en état environnementales nécessaires sont effectuées à l'aide des ressources internes et externes appropriées et qualifiées. La Société pourrait devoir assumer tous les coûts associés à de tels travaux de remise en état, et ces coûts pourraient être élevés. L'incapacité à gérer correctement l'un de ces risques environnementaux pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la Société.

La Société est soumise à des lois qui imposent des responsabilités aux détaillants à l'égard des coûts liés au recyclage et à l'élimination des emballages de biens de consommation et du matériel imprimé distribué aux consommateurs. Il existe un risque que la Société subisse une augmentation des coûts liés à ces lois.

Réglementation environnementale

Le cadre législatif et réglementaire qui régit les questions environnementales a évolué vers un resserrement des exigences et de leur mise en application, d'un alourdissement des amendes et des peines, ainsi que d'un accroissement des dépenses d'investissement et des coûts d'exploitation. Les questions environnementales touchant les activités de la Société comprennent la responsabilité élargie des producteurs de plastique et d'emballages, la consommation d'électricité, l'utilisation de combustibles fossiles pour le transport des marchandises, les lois et règlements visant à réduire la pollution atmosphérique, la réglementation relative aux changements climatiques, les règlements sur les déchets dangereux et les restrictions concernant les émissions de gaz à effet de serre. Le rejet de polluants dans l'air, le sol ou l'eau pourrait donner lieu à l'imposition d'amendes ou à de sanctions par des gouvernements ou par des tiers et obliger la Société à engager des frais pour y remédier. Rien ne garantit que les lois sur l'environnement n'entraîneront pas de ralentissement des activités ou de flambée des coûts de production, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives de croissance de la Société. En vertu de la réglementation, la Société pourrait également être tenue de payer des frais d'assainissement et d'assumer la responsabilité des substances toxiques ou dangereuses pouvant se trouver à l'intérieur, au-dessous ou à proximité de ses propriétés, ou pouvant être générées dans le cours de ses activités. Des modifications des lois, telles que des taxes sur le carbone et la mise en œuvre d'autres initiatives réglementaires de réduction des gaz à effet de serre liées à une transition vers une économie sobre en carbone et plus résistante aux changements climatiques, pourraient entraîner des suppléments de coûts susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Société si cette dernière ne parvenait pas à trouver un moyen de compenser par des réductions de coûts et des gains d'efficacité.

Stratégies pour attirer et fidéliser les talents

Un leadership efficace est important pour la croissance de la Société et sa réussite durable. L'incapacité de la Société à attirer, à perfectionner et à fidéliser ses salariés de façon appropriée et à gérer et à suivre leur rendement pourrait avoir une incidence sur la motivation de ces derniers, sa réputation et son rendement futur. La Société élabore et offre des programmes de formation à tous les niveaux dans toutes ses régions d'exploitation afin d'améliorer les connaissances des salariés et de mieux servir ses clients. De plus, la Société mesure régulièrement la motivation des salariés et élabore des plans pour combler les éventuelles lacunes.

Il existe toujours un risque lié à la perte de membres clés du personnel. Les plans de relève ont été établis pour les principaux postes, y compris sur le niveau de talent de la direction dans l'ensemble de la Société et de ses filiales, et ces plans sont revus par le comité des ressources humaines et examinés au moins chaque année par le conseil d'administration.

Relations avec les franchisés et les sociétés affiliées

La réussite d'Empire est étroitement liée à la performance du réseau des magasins de vente au détail de Sobeys. Les franchisés et marchands affiliés exploitent environ 51 % des magasins de vente au détail de Sobeys. Sobeys compte sur la direction des franchisés et marchands affiliés et sur celle de ses propres magasins pour exécuter avec succès les stratégies et les programmes de vente au détail.

En guise de contrôle des marques de Sobeys, de la qualité et de la gamme des produits et services offerts dans les magasins de Sobeys, chaque franchisé et marchand affilié convient de s'approvisionner auprès de Sobeys. En outre, chaque magasin convient de se conformer aux politiques, aux plans de commercialisation et aux normes d'exploitation prescrits par Sobeys. Ces obligations sont précisées dans les conventions de franchisage et d'exploitation qui prennent fin à divers moments pour chaque franchisé et marchand affilié. Malgré ces conventions de franchisage et d'exploitation, Sobeys peut avoir une capacité limitée de contrôler l'exploitation commerciale d'un franchisé ou d'un marchand affilié. Une violation de ces conventions de franchisage et d'exploitation ou une défaillance d'exploitation par un nombre élevé de franchisés ou de marchands affiliés pourrait nuire à la réputation et à la performance financière de Sobeys.

Relations avec les syndicats

Une partie importante des membres du personnel des magasins et des centres de distribution de la Société, particulièrement dans l'Ouest canadien, sont syndiqués. Bien que la Société s'efforce toujours de maintenir de bonnes relations avec ses salariés et les syndicats et qu'elle ait globalement réussi à le faire, la renégociation de conventions collectives pose toujours un risque d'interruptions de travail. La Société a toujours affirmé qu'elle accepterait de payer les coûts à court terme d'une interruption de travail afin d'appuyer son engagement de bâtir et de maintenir une structure de coûts qui soit concurrentielle à long terme. Tout arrêt de travail prolongé ou généralisé ou tout autre conflit de travail pourrait nuire aux résultats financiers de la Société.

Lois et règlements relatifs aux médicaments et réforme des soins de santé

La Société exploite actuellement plus de 400 pharmacies en magasin et pharmacies autonomes qui sont assujetties aux lois fédérales, provinciales, territoriales et locales ainsi qu'aux règlements régissant la vente de médicaments d'ordonnance. Toute modification aux modèles de remboursement des médicaments d'ordonnance, y compris la possible mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments, ou violation de ces lois et règlements pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers, l'exploitation et la réputation de la Société.

Ces lois et règlements régissent habituellement la couverture des médicaments d'ordonnance par les régimes d'assurance publics, notamment l'admissibilité des patients et des produits ainsi que certains critères de fixation des prix et de remboursement des médicaments, tels que le coût du produit, la marge sur le coût de revient, les honoraires du pharmacien, les déductions de distribution et, dans certaines provinces, la capacité à négocier la ristourne du fabricant. Les lois de certaines provinces exigent que le prix de vente des médicaments d'ordonnance assumé par les régimes d'assurance privés et les clients qui paient eux-mêmes ne dépasse pas le prix établi pour le régime d'assurance-médicaments provincial. En plus du remboursement des médicaments, ces lois et règlements en régissent l'homologation et la distribution, l'emballage et l'étiquetage autorisés, la commercialisation, la manutention, le stockage et l'élimination.

Les gouvernements provinciaux et les régimes d'assurance privés continuent à mettre en œuvre des mesures de gestion des coûts d'assurance-médicaments, dont l'incidence varie selon la province et le régime. Le Conseil de la fédération, une mission conjointe de collaboration créée par les premiers ministres provinciaux, poursuit ses initiatives de réduction des coûts dans le secteur pharmaceutique, dont un bon nombre sont également appliquées au secteur privé.

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (« CEPMB ») protège et informe les consommateurs canadiens en réglementant les prix des médicaments brevetés vendus au Canada et en communiquant de l'information sur les tendances pharmaceutiques. Le CEPMB est un organisme quasi judiciaire qui fait partie du portefeuille de la santé et qui est indépendant du ministre de la Santé. La mise en œuvre des modifications au Règlement sur les médicaments brevetés initialement proposées en 2019, les premières mises à jour substantielles du règlement en plus de 30 ans, a été retardée à cause de la COVID-19. Depuis, il y a eu de nouvelles versions et d'autres retards dans la modification des règlements, et le moment et l'ampleur des répercussions demeurent inconnus à l'heure actuelle.

Bien que le moment et l'incidence soient incertains à l'heure actuelle, la compression des prix des produits pharmaceutiques exercera une pression sur le financement des pharmacies et sur leurs modèles d'exploitation, et on s'attend à ce que la réforme et la réglementation des soins de santé continuent d'exercer des pressions sur le remboursement des médicaments en modifiant l'admissibilité des patients et des médicaments, le prix des médicaments d'ordonnance, dont le coût du produit, les honoraires du pharmacien, la marge bénéficiaire admissible, le financement de la ristourne du fabricant et la distribution, ainsi que les éventuelles restrictions concernant les avantages incitatifs offerts aux clients et le recours répandu à des fournisseurs de prédilection. La Société a cerné de nouvelles façons d'atténuer l'incidence défavorable de ces changements sur ses résultats financiers et continuera de le faire.

Éthique et déontologie

Toute violation des politiques de la Société, des lois ou des pratiques commerciales éthiques risque d'entacher sérieusement la réputation et les marques de la Société et de nuire considérablement à sa performance financière. Dans le cadre de sa gestion des codes de conduite, la Société s'est dotée d'un code de déontologie et de conduite professionnelle que les administrateurs et les membres du personnel doivent respecter et auquel ils doivent adhérer régulièrement. La Société a aussi mis à la disposition du personnel un numéro d'urgence pour dénoncer, de manière anonyme et confidentielle, toute irrégularité. Rien ne garantit que ces mesures seront efficaces pour empêcher les violations de la loi ou des pratiques commerciales non éthiques.

Société

Les mouvements de réforme sociale sensibilisent le public aux problèmes au moyen de manifestations ou de campagnes médiatiques. Les questions qui touchent les activités de la Société comprennent, sans s'y limiter, la diversité, le bien-être animal, l'approvisionnement local et responsable, l'étiquetage nutritionnel et les droits de la personne. La supervision des stratégies en matière de société et de la gestion des différents enjeux incombe au comité de direction et au conseil d'administration. L'inaction ou encore une action inefficace sur les questions de réforme sociale pourrait nuire à la réputation ou à la performance financière de la Société.

Santé et sécurité au travail

La Société a élaboré des programmes afin de promouvoir un lieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que des politiques d'emploi progressives axées sur le mieux-être des milliers de membres du personnel qui travaillent dans ses magasins, ses centres de distribution et ses bureaux. Ces politiques et programmes sont révisés régulièrement par le comité des ressources humaines du conseil d'administration. Le non-respect de ces politiques et de ces programmes pourrait nuire à la réputation ou à la performance financière de la Société.

Immobilier

La Société fait appel à une méthode d'attribution des dépenses d'investissement axée sur l'obtention des emplacements immobiliers les plus attrayants pour ses magasins de détail, ainsi que pour ses activités d'aménagement d'immeubles commerciaux et résidentiels, la propriété directe ou indirecte de la Société étant une considération importante, sans toutefois être primordiale. La Société aménage certains magasins de détail sur ses propres emplacements; cependant, l'aménagement de ses magasins est en majorité réalisé conjointement avec des promoteurs externes. La disponibilité de nouveaux emplacements de magasins à potentiel élevé et la capacité d'agrandissement des magasins existants dépendent donc en grande partie de la négociation fructueuse des contrats de location simple avec ces promoteurs et de la capacité de la Société à acheter ces emplacements.

Programme de fidélisation

La Société est récemment devenue copropriétaire de *Scène+* et a achevé un déploiement national, afin d'apporter une valeur ajoutée au client. Les décisions prises par les copropriétaires peuvent nuire à la réputation et à la performance financière de la Société. Les activités promotionnelles et autres activités liées à l'exploitation du nouveau programme doivent être gérées et coordonnées efficacement afin de préserver une image positive pour les clients, sans quoi la réputation de la Société pourrait être entachée. Des retards dans l'affectation des dépenses d'investissement nécessaires pour atteindre les jalons établis auront une incidence négative sur l'analyse de rentabilité. L'incapacité à gérer, à communiquer et à promouvoir efficacement les changements apportés au programme de fidélisation pourrait avoir un impact négatif sur la réputation de la Société.

Contexte économique

La direction continue de surveiller étroitement la conjoncture économique, y compris l'inflation, les taux de change, les taux d'intérêt, les taux d'emploi et les marchés financiers. L'incertitude quant au contexte économique pourrait avoir une incidence négative sur la demande de produits et de services de la Société, ce qui, à son tour, pourrait avoir une incidence négative sur la performance financière. De l'avis de la direction, bien que le fléchissement de l'économie ait une incidence sur toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité, la structure d'exploitation et la structure du capital de la Société sont suffisantes pour répondre à ses besoins commerciaux continus.

Fluctuation des taux d'intérêt

L'objectif de la Société relativement à sa dette à long terme est de maintenir la plus grande partie de sa dette à long terme à taux fixe. Toute augmentation des taux d'intérêt applicables augmenterait la charge d'intérêts et aurait une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et les résultats d'exploitation de la Société. La Société surveille la combinaison respective des taux d'intérêt fixes et des taux d'intérêt variables afin de maintenir un niveau approprié compte tenu de la conjoncture économique. Rien ne garantit que les stratégies de gestion des risques mises en œuvre, le cas échéant, par la Société seront efficaces.

Prix des services publics et du carburant

La Société consomme beaucoup d'électricité, d'autres services publics et de carburant, dont les coûts ont été soumis à une volatilité considérable. Des hausses imprévues du coût de ces produits et services pourraient nuire à la performance financière de la Société. Si celle-ci ne parvient pas à maintenir des programmes de consommation et d'approvisionnement efficaces, ses résultats financiers pourraient s'en trouver compromis. De plus, Sobeys exploite un nombre élevé de postes d'essence. Des hausses marquées des prix de gros ou de la disponibilité pourraient nuire aux activités d'exploitation et aux résultats financiers relatifs à la vente de carburant.

Libre-échange

La Société est exposée aux risques découlant des relations commerciales entre le Canada et d'autres pays, notamment les États-Unis. Toute modification des accords et des tarifs commerciaux entre le Canada et les autres pays pourrait se traduire par une augmentation des coûts de certains produits, et des articles pourraient devenir indisponibles, ce qui aurait une incidence défavorable sur l'expérience client. La Société pourrait atténuer ces risques dans une certaine mesure en faisant appel à d'autres fournisseurs; cependant, le commerce international est de nature imprévisible et elle pourrait ne pas être capable d'atténuer la totalité de l'incidence défavorable des modifications des accords et des tarifs commerciaux.

Risque de liquidité

Les activités de la Société reposent en partie sur un accès à des capitaux et à des ressources financières d'un montant suffisant pour le financement de ses activités de croissance et d'investissement dans son exploitation. Si la Société ne parvient pas à maintenir des ressources financières adéquates, sa croissance ou sa capacité de respecter ses obligations financières à l'échéance pourrait s'en trouver entravée. La Société conserve en bonne et due forme des facilités de crédit consenties pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires afin de remplir ses obligations financières actuelles et futures prévisibles. La Société surveille les marchés financiers ainsi que les conditions économiques connexes et maintient l'accès aux marchés financiers pour des dettes à long terme comportant des échéances plus longues, si l'on juge que c'est prudent, afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix. Cependant, rien ne garantit que des ressources en capital adéquates seront disponibles à l'avenir ni, dans l'affirmative, qu'elles le seront à des conditions acceptables.

Questions d'ordre juridique, fiscal et comptable

Les modifications apportées aux lois, aux règles et aux règlements fédéraux et provinciaux liés aux activités de la Société pourraient avoir une incidence importante sur les résultats financiers de celle-ci. La conformité avec toute modification proposée pourrait également entraîner des coûts importants pour la Société. Le non-respect des lois, des règles et des règlements divers peut exposer la Société à des poursuites qui pourraient avoir une grave incidence sur sa performance.

De façon similaire, la réglementation fiscale et les prises de position comptables peuvent être modifiées dans un sens qui pourrait nuire à la Société. Celle-ci atténue le risque de non-respect des lois, règles et règlements divers en surveillant les nouvelles activités adoptées, en améliorant les systèmes et les contrôles informatiques, en optimisant les contrôles internes afin de repérer et de prévenir les erreurs et, de façon générale, en examinant attentivement sa conformité avec les lois, règles et règlements. Dans le cours normal de ses activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les autorités fiscales. Bien qu'elle estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les autorités fiscales.

Notation de crédit

Rien ne garantit que les notations de crédit attribuées aux divers instruments d'emprunt émis par Sobeys demeureront en vigueur pendant une période donnée ni que les notations ne seront pas abaissées, retirées ou révisées par DBRS ou S&P à quelque moment que ce soit. Les changements réels ou prévus dans les notations de crédit de Sobeys peuvent avoir des conséquences sur le coût auquel Sobeys peut accéder aux marchés financiers. La probabilité que les créanciers de Sobeys reçoivent les paiements qui leur sont dus dépendra de la santé financière et de la solvabilité de Sobeys. Les notations de crédit attribuées par une agence de notation fournissent un avis de cette agence de notation sur le risque qu'un émetteur ne puisse respecter ses obligations financières conformément aux modalités aux termes desquelles une obligation a été émise. L'obtention d'une notation de crédit ne donne aucune garantie quant à la solvabilité future de Sobeys.

Répartition du capital

Il importe de veiller à ce que les décisions en matière de répartition du capital donnent lieu à un rendement approprié du capital. La Société a mis en place un certain nombre de stratégies d'atténuation du risque bien définies concernant la répartition du capital, y compris un examen par le conseil d'administration des décisions importantes à l'égard de la répartition du capital. L'incapacité à répartir le capital de manière appropriée pourrait altérer la croissance de la Société et avoir une incidence négative sur sa performance financière.

Risque de change

La Société conclut la plus grande partie de ses activités en dollars canadiens, et son risque de change est limité surtout aux fluctuations du taux de change entre le dollar canadien, l'euro, la livre sterling et le dollar américain. Les achats de produits en dollars américains représentent environ 3,84 % du total des achats annuels de Sobeys. Les achats en euros et en livres sterling sont essentiellement limités à des contrats particuliers pour des dépenses d'investissement. Si la Société ne parvient pas à gérer adéquatement le risque lié aux changements des taux de change, ses résultats financiers pourraient en souffrir.

Régimes de retraite

La Société a certaines obligations au titre de ses régimes de retraite enregistrés à prestations définies. Les nouveaux règlements et les fluctuations commandées par le marché pourraient obliger la Société à verser ultérieurement des cotisations qui pourraient se révéler différentes des estimations, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la Société.

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises offrant des prestations de retraite au personnel syndiqué conformément aux dispositions des conventions collectives. Environ 11 % du personnel de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. La responsabilité de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés en matière de cotisations à verser à ces régimes se limite aux montants établis dans les conventions collectives et autres conventions connexes. Toutefois, un piètre rendement dans ces régimes pourrait avoir une incidence négative sur le personnel participant à ces régimes ou pourrait entraîner des modifications aux modalités de participation à ces régimes, ce qui pourrait, en retour, nuire à la performance financière de la Société.

Risque lié à l'endettement

Le degré d'endettement de la Société pourrait nuire à la Société, y compris limiter sa capacité d'obtenir du financement additionnel pour le fonds de roulement et des activités comme les dépenses d'investissement, le développement des produits, les besoins au titre du service de la dette et les acquisitions. Une augmentation de l'endettement restreint la souplesse et le pouvoir discrétionnaire de la Société quant à l'exercice de ses activités en limitant sa capacité de déclarer des dividendes étant donné que cela la force à consacrer une partie de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation au paiement de l'intérêt sur sa dette existante. L'utilisation des flux de trésorerie aux fins de paiement des intérêts limite également la disponibilité du capital à d'autres fins, y compris les activités d'exploitation, les dépenses d'investissement et d'autres occasions commerciales futures. Une augmentation du niveau d'endettement soumet la Société à des charges d'intérêts accrues sur les emprunts à taux variable, ce qui limite par conséquent sa capacité à s'adapter à l'évolution de la conjoncture du marché. Cela pourrait désavantager la Société par rapport à ses concurrents qui sont moins endettés en la rendant plus vulnérable lors de ralentissements de la conjoncture économique générale et en limitant sa capacité d'effectuer les dépenses d'investissement qui sont importantes pour sa croissance et ses stratégies.

Assurance

Empire et ses filiales sont autoassurées de manière limitée contre certains risques d'exploitation et elles souscrivent aussi des contrats d'assurance de risques successifs auprès de tierces sociétés d'assurance financièrement stables. Outre les programmes exhaustifs de prévention des pertes, la Société maintient des programmes de gestion visant à atténuer les répercussions financières des risques d'exploitation. Ces programmes peuvent ne pas être efficaces pour limiter l'exposition de la Société à de tels risques et, dans la mesure où celle-ci est autoassurée ou dans la mesure où la responsabilité dépasse les limites d'assurance applicables, la situation financière de la Société pourrait se trouver compromise.

DÉSIGNATION DES DIVIDENDES DÉTERMINÉS

Les « dividendes déterminés » bénéficient d'un traitement fiscal avantageux. Pour être considérés comme des dividendes déterminés, les dividendes doivent avoir été désignés comme tels à la date du versement.

Afin de se conformer à la prise de position de l'ARC, Empire a indiqué de façon appropriée sur son site Web que les dividendes versés par Empire sont des dividendes déterminés, à moins d'indication contraire.

MESURES ET DONNÉES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR. Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La direction est d'avis que certaines de ces mesures et données, y compris le profit brut et le BAIIA, sont des indicateurs importants de la capacité de la Société à générer des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation afin de financer ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, le service de sa dette et ses dépenses d'investissement futures, et utilise ces mesures à ces fins.

De plus, la direction ajuste certaines mesures et données, notamment le bénéfice d'exploitation, le BAIIA et le bénéfice net, afin de fournir aux investisseurs et aux analystes des paramètres de performance d'un exercice à l'autre plus facilement comparables que les mesures de base en ne tenant pas compte de certains éléments. Ces éléments peuvent avoir une incidence sur l'analyse des tendances en matière de performance ainsi que sur la comparabilité des principaux résultats financiers de la Société. En excluant ces éléments, la direction ne sous-entend pas qu'il s'agit d'éléments non récurrents.

Mesures financières

Les mesures financières non conformes aux PCGR ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire utile aux investisseurs et aux analystes. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne devraient pas être prises en compte isolément ou comme substitut aux autres mesures liées à la performance calculées selon les PCGR. Les mesures non conformes aux PCGR utilisées par la Société figurant dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit :

- L'ajustement relatif à l'incident lié à la cybersécurité comprend l'incidence des coûts directs supplémentaires, tels que la freinte des stocks, les coûts de remise en état du matériel et des logiciels, les honoraires juridiques et professionnels, les coûts de main-d'œuvre et les recouvrements d'assurance. La direction est d'avis que l'ajustement relatif à l'incident lié à la cybersécurité donne une représentation économique utile des activités sous-jacentes aux fins de comparaison. L'ajustement exclut l'estimation faite par la direction de l'incidence financière complète de l'incident lié à la cybersécurité, car il ne tient pas compte de l'incidence sur le bénéfice net de la baisse estimative des ventes et de l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident en raison de la perte provisoire des outils de planification avancée, de maximisation promotionnelle et de gestion des produits frais, de la fermeture temporaire des services de pharmacie et de l'incapacité des clients d'échanger des cartes-cadeaux et des points de fidélité.
- L'ajustement relatif à l'intégration de Grocery Gateway comprend l'incidence de la sortie d'actifs liée au nom commercial, aux actifs des installations, aux indemnités de départ, aux coûts liés aux projets de TI et aux autres coûts.
- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes. La direction est d'avis que le coût des ventes est un indicateur utile pour surveiller la rentabilité de produits en particulier. Le profit brut est un indicateur complémentaire permettant d'évaluer la performance d'exploitation et la rentabilité sous-jacentes.
- Le bénéfice d'exploitation ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces éléments sont exclus afin de permettre une meilleure comparaison des résultats d'exploitation courants d'une période à l'autre. Le bénéfice d'exploitation ajusté est rapproché du bénéfice d'exploitation dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ».

- Le BAIIA s'entend du calcul du bénéfice net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. La direction est d'avis que le BAIIA constitue un indicateur complémentaire permettant d'évaluer la rentabilité et la capacité sous-jacente de la Société à générer des liquidités grâce aux flux de trésorerie d'exploitation.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du bénéfice net et du BAIIA :

(en millions de dollars)	Période de 13 semaines close le 6 mai 2023	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Période de 13 semaines close le 1 ^{er} mai 2021
Bénéfice net	187,9 \$	193,4 \$	183,3 \$
Charge d'impôt sur le résultat	63,5	58,2	45,0
Charges financières, montant net	70,2	82,0	66,7
Bénéfice d'exploitation	321,6	333,6	295,0
Amortissement des immobilisations corporelles	237,0	227,8	200,2
Amortissement des immobilisations incorporelles	33,7	24,8	19,2
BAIIA	592,3 \$	586,2 \$	514,4 \$

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021
Bénéfice net	727,7 \$	811,3 \$	764,2 \$
Charge d'impôt sur le résultat	237,7	270,3	265,9
Charges financières, montant net	267,0	282,1	269,4
Bénéfice d'exploitation	1 232,4	1 363,7	1 299,5
Amortissement des immobilisations corporelles	916,0	872,3	768,7
Amortissement des immobilisations incorporelles	114,6	94,8	75,6
BAIIA	2 263,0 \$	2 330,8 \$	2 143,8 \$

- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces éléments sont exclus afin de permettre une meilleure comparaison des résultats d'exploitation courants d'une période à l'autre. Le BAIIA ajusté est rapproché du BAIIA dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ».
- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti et de la charge d'intérêts sur les obligations locatives. La direction est d'avis que la charge d'intérêts donne une mesure fidèle de la charge au titre du service de la dette de la Société, compte non tenu des produits financiers correspondants.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des charges financières, déduction faite de la charge d'intérêts :

(en millions de dollars)	Période de 13 semaines close le 6 mai 2023	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Période de 13 semaines close le 1 ^{er} mai 2021
Charges financières, montant net	70,2 \$	82,0 \$	66,7 \$
Plus : produits financiers, compte non tenu des produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location	1,7	2,3	1,7
Moins : charges financières liées aux régimes de retraite, montant net	(2,7)	(2,0)	(2,1)
Moins : charge de désactualisation liée aux provisions	(0,3)	(0,1)	(0,5)
Charge d'intérêts	68,9 \$	82,2 \$	65,8 \$

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021
Charges financières, montant net	267,0 \$	282,1 \$	269,4 \$
Plus : produits financiers, compte non tenu des produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location	5,3	7,3	9,8
Moins : charges financières liées aux régimes de retraite, montant net	(7,8)	(7,8)	(8,1)
Moins : charge de désactualisation liée aux provisions	(1,4)	(1,9)	(2,3)
Charge d'intérêts	263,1 \$	279,7 \$	268,8 \$

- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces éléments sont exclus afin de permettre une meilleure comparaison des résultats d'exploitation courants d'une période à l'autre. Le bénéfice net ajusté fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ».
- Le RPA ajusté (après dilution) s'entend du bénéfice net ajusté, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution.
- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des résiliations de contrats de location, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles, des intérêts payés et des paiements d'obligations locatives, déduction faite des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement. La direction utilise les flux de trésorerie disponibles comme mesure pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le versement de dividendes et d'autres activités de financement et d'investissement. Les flux de trésorerie disponibles sont rapprochés des mesures conformes aux PCGR présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie et dans la rubrique intitulée « Flux de trésorerie disponibles » du présent rapport de gestion.
- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les acceptations bancaires, la dette à long terme et les obligations locatives à long terme. La direction est d'avis que la dette consolidée représente la mesure la plus pertinente du total des obligations financières de la Société aux termes desquelles elle paie des intérêts.
- Le capital total s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau qui suit présente le rapprochement de la dette consolidée et du capital total de la Société avec les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états de la situation financière au 6 mai 2023, au 7 mai 2022 et au 1^{er} mai 2021, respectivement :

(en millions de dollars)	6 mai 2023	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	101,0 \$	581,0 \$	46,5 \$
Dette à long terme	911,3	595,7	1 178,8
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an	563,7	509,5	490,5
Obligations locatives à long terme	5 620,9	5 775,9	5 417,6
Dette consolidée	7 196,9	7 462,1	7 133,4
Total des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	5 200,4	4 991,5	4 372,7
Capital total	12 397,3 \$	12 453,6 \$	11 506,1 \$

Rapprochements liés au secteur de la vente au détail de produits alimentaires

Les tableaux qui suivent font état de l'ajustement du bénéfice d'exploitation, du BAIIA et du bénéfice net d'Empire, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, pour exclure certains éléments qui ne sont pas considérés comme représentatifs de la performance. Ces éléments sont exclus afin de permettre une meilleure comparaison des résultats d'exploitation courants d'une période à l'autre.

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021	Comparaison entre l'exercice 2023 et l'exercice 2022 Variation en \$
Bénéfice d'exploitation	1 140,1 \$	1 277,0 \$	1 251,3 \$	(136,9) \$
Ajustements				
Incident lié à la cybersécurité	45,8	-	-	45,8
Intégration de Grocery Gateway	13,3	-	-	13,3
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 199,2 \$	1 277,0 \$	1 251,3 \$	(77,8) \$

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021	Comparaison entre l'exercice 2023 et l'exercice 2022 Variation en \$
BAIIA	2 170,6 \$	2 243,9 \$	2 094,7 \$	(73,3) \$
Ajustements				
Incident lié à la cybersécurité	45,8	-	-	45,8
Intégration de Grocery Gateway	13,3	-	-	13,3
BAIIA ajusté	2 229,7 \$	2 243,9 \$	2 094,7 \$	(14,2) \$

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021	Comparaison entre l'exercice 2023 et l'exercice 2022 Variation en \$
Bénéfice net	610,1 \$	677,9 \$	673,9 \$	(67,8) \$
Ajustements				
Incident lié à la cybersécurité	34,1	-	-	34,1
Intégration de Grocery Gateway	7,0	-	-	7,0
Bénéfice net ajusté	651,2 \$	677,9 \$	673,9 \$	(26,7) \$

Données financières

Les données financières non conformes aux PCGR suivantes visent à fournir de l'information utile aux investisseurs et aux analystes. La direction se sert des données financières pour la prise de décisions, l'information de gestion, l'établissement des budgets et les prévisions. Les mesures qui figurent dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit par la Société :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière. La direction est d'avis que les ventes des magasins comparables constituent un indicateur complémentaire permettant d'évaluer les tendances en matière de ventes puisqu'il supprime l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins.
- Les ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant, sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière, exclusion faite des ventes de carburant des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière. La direction est d'avis que les ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant, constituent un indicateur complémentaire permettant d'évaluer les tendances en matière de ventes puisqu'il supprime l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins et la volatilité des prix du carburant.

- La marge brute s'entend du profit brut, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge brute est un indicateur important de rentabilité et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel et l'environnement promotionnel du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un coût des ventes moins élevé en pourcentage des ventes.
- La marge du BAIIA s'entend du BAIIA, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge du BAIIA est un indicateur important de la performance et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel, l'environnement promotionnel et la structure de coûts du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un BAIIA plus élevé en pourcentage des ventes.
- La marge du BAIIA ajusté s'entend du BAIIA ajusté, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge du BAIIA ajusté est un indicateur important de la performance et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel, l'environnement promotionnel et la structure de coûts du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un BAIIA ajusté plus élevé en pourcentage des ventes.
- Le ratio de la dette consolidée sur le capital total s'entend de la dette consolidée, divisée par le capital total. La direction est d'avis que le ratio de la dette consolidée sur le capital total constitue une mesure qui permet d'analyser l'évolution de la structure du capital de la Société au fil du temps. Un ratio croissant indiquerait que la Société a recours à un montant accru de dette dans sa structure du capital.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA s'entend de la dette consolidée, divisée par le BAIIA pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la situation financière de la Société. Un ratio croissant indiquerait un accroissement de la dette de la Société par dollar de BAIIA généré.
- Le ratio du BAIIA sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la couverture de la charge d'intérêts sur ses obligations financières. Un ratio croissant indiquerait que la Société génère un BAIIA plus élevé par dollar de charge d'intérêts, ce qui se traduirait par une couverture des intérêts plus élevée.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.
- Le rendement des capitaux propres s'entend du résultat net pour l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère, divisé par les capitaux propres moyens. La direction est d'avis que le rendement des capitaux propres constitue un indicateur complémentaire pour évaluer la rentabilité de la Société.

Le tableau qui suit présente le calcul de la valeur comptable de l'action ordinaire d'Empire au 6 mai 2023, au 7 mai 2022 et au 1^{er} mai 2021 :

(en millions de dollars, sauf les données par action)	6 mai 2023	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	5 200,4 \$	4 991,5 \$	4 372,7 \$
Actions en circulation (de base)	258,8	265,2	268,3
Valeur comptable par action ordinaire	20,09 \$	18,82 \$	16,30 \$

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à www.empireco.ca, ou le site Web de SEDAR pour consulter les dépôts réglementaires canadiens, à www.sedar.com.

Approuvé par le conseil d'administration le 21 juin 2023
Stellarton (Nouvelle-Écosse) Canada